

## CONGRÈS

### 140<sup>e</sup> congrès du CTHS : Réseaux et sociétés

Reims, du 27 avril au 2 mai 2015

<http://cths.fr/co/> - inscriptions : <http://cths.fr/co/details.php?sc=in>

CTHS – 110 rue de Grenelle 75357 Paris cedex 07

[congres@cths.fr](mailto:congres@cths.fr) - 01 55 95 89 64

Appel à communication : propositions attendues jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Nous repérons en particulier le thème 5 : Réseaux, identités, mémoire.

### Conférence 2015 du Omohundro Institute of Early American History & Culture Histoires émergentes de l'Atlantique français

Williamsburg, 16–18 octobre 2015

<https://oieahc.wm.edu/>

Appel à communication de cet Institut hébergé au College of William & Mary à Williamsburg, Virginie, USA (cet institut publie aussi le très intéressant William and Mary Quarterly) :

Du début du XVe au début du XIXe siècle, les peuples de France, d'Afrique et des Amériques établirent des relations commerciales, culturelles et diplomatiques de part et d'autre de l'océan Atlantique. Si ces connexions engendrèrent épidémies, guerres, et systèmes de travail fondé sur l'exploitation et l'oppression, elles permirent également l'émergence de réseaux de parenté durables, d'innovations culturelles, et de nouvelles alliances politiques. Dans l'espace Atlantique de l'ère moderne, le colonialisme français eut un impact considérable sur les vies et les conditions d'existence de millions de personnes et des effets non moins durables sur les cultures et les économies de quatre continents, effets encore ressentis trois siècles plus tard.

Le temps est venu d'entreprendre un état des lieux de l'histoire de l'Atlantique français et d'encourager les spécialistes de différentes régions, périodes, et problématiques à échanger et à s'interroger sur les questions fondamentales de ce champ d'étude. Si les travaux portant sur l'Atlantique français ont longtemps fait figure de parents pauvres face à l'ampleur et la résonance de l'historiographie des colonialismes anglais et ibérique, les deux dernières décennies ont vu se développer de nouvelles études sur la rencontre entre la France et le monde Atlantique. Malgré leur richesse, celles-ci demeurent néanmoins morcelées tant d'un point de vue chronologique et géographique que par l'adoption de cadres méthodologiques limitant les possibilités de synthèse et de comparaisons.

« Histoires émergentes de l'Atlantique français » s'articulera autour de la présentation de travaux de recherches originaux examinant divers aspects de l'Atlantique français (d'environ 1400 à 1815). Les thèmes abordés pourront comprendre : les origines du commerce et de l'exploration Atlantique; les dimensions religieuses, intellectuelles et juridiques de l'empire français; les influences de l'Atlantique en France métropolitaine; l'esclavage, la traite des esclaves, et d'autres migrations forcées; les rencontres interculturelles; les enchevêtrements commerciaux, culturels et impériaux qui s'étendaient au-delà de l'Atlantique français; et les histoires intimes de la parenté, de la sexualité, et de la famille qui étaient à la base de tous les efforts coloniaux. Le comité encourage en particulier les propositions de communication qui transcendent les frontières linguistiques, régionales, chronologiques, ou thématiques, qui considèrent des sujets familiers à partir de perspectives nouvelles, ou qui traitent des liens ou adoptent une approche comparative entre l'Atlantique français et d'autres régions du monde. Les chercheuses et chercheurs dont les travaux portent sur l'étude des liens entre la France et l'histoire de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, des Antilles et de l'Amérique du Nord sont encouragés à soumettre des propositions.

Les propositions de communication individuelle (pas de sessions complètes) doivent être reçues par voie électronique au plus tard le 8 décembre 2014. Chaque proposition doit comprendre un résumé de 300 à 500 mots, et un CV d'une page indiquant adresse postale, courriel et numéro de téléphone. Les propositions doivent être soumises en ligne sur le site-web de la conférence. Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez soumettre à nouveau ou contactez Kim Foley ([kafoley@wm.edu](mailto:kafoley@wm.edu)).

(communication de *Florent Plasse*, chargé du patrimoine à la Fondation Clément)

## NOTES DE LECTURE

de *Luc Chaput* :

### La vérité sur l'invention de la projection animée

**Emile Reynaud, sa vie et ses travaux, par Maurice Noverre**

Edition établie et présentée par *Sébastien Roffat*, préface de *Sylvie Saerens*

ISBN : 978-2-343-01929-1 • octobre 2013 • 290 pages

Présentation par l'éditeur :

« En 1926, **Maurice Noverre**, premier historien du cinéma, publie un livre qui fait polémique : Emile Reynaud serait le véritable inventeur de la projection animée. C'est en réalité l'aboutissement d'une bataille de longue haleine durant laquelle Maurice Noverre tenta de réhabiliter Georges Méliès et d'autres "oubliés" des premiers temps du cinéma en adoptant une position clairement antilumiériste. Publié à compte d'auteur, l'ouvrage était introuvable. Sébastien Roffat, historien spécialiste du cinéma d'animation, a décidé de diriger la publication de la nouvelle édition. »

L'introduction de Sébastien Roffat (il cite en remerciements de nombreuses personnes), donne des informations généalogiques sur l'auteur, pages communiquées par *Luc Chaput* et dont voici la synthèse sous forme de généalogie, à laquelle nous ajoutons des éléments en italiques :

1 Marie Joseph Maurice Eugène **HELLIS dit Maurice Noverre**

o 30/11/1881 Rouen

(frères : Clément Eugène Pierre o 06/01/1877 Fort de France ax 14/09/1903 Saint Symphorien, 37, Marie Emma LAFONT, bx 01/08/1927 Jeanne Marie Louise AMADIEU ;

Marie Robert o 28/11/1885 Rouen + 05/01/1961 Bordeaux x 29/06/1921 Marie Blanche Louise GIRARD)

2 Maurice Eugène HELLIS

o 13/07/1837 Saint Pierre, Martinique

x 27/11/1871 Fort de France

3 Marie Théotiste Emma **RIOU-KERANGAL**

o 07/05/1852 Fort de France

+ 09/06/1932 Brest (Finistère, 29)

4 Louis Frédéric HELLIS

négociant et propriétaire au Fort Saint Pierre ; résidant au Robert en 1871

(frère, Eugène Clément HELLIS o 19 ventôse II Rouen, médecin)

o 12 pluviôse IX Rouen

+ 25/11/1882 Trinité, Martinique

x 24/05/1830 Saint Pierre *Le Mouillage*

5 Henriette Philippine **SOLLES**

*fille de Jacques, négociant, et Marie Jeanne PEYS, domiciliés au Mouillage*

*o 13/02/1805 Pézenas, arrondissement de Béziers (Hérault ? 34*

*donne son consentement au mariage de son fils en août 1871 (Me Jiquet, Rouen)*

6 Émile Yves RIOU (de) KERANGAL

chirurgien de marine ; soutient sa thèse de médecine à Montpellier en 1853 (De la fièvre jaune et

particulièrement de l'épidémie qui a régné sur Fort de France (Martinique) de septembre 1852 à janvier 1853) ; chevalier de la Légion d'honneur 31/03/1853, officier 12/03/1870

o 20/04/1821 Pontivy (Morbihan, 56)

+ 08/07/1875 Toulouse (Haute Garonne, 31), hôpital militaire

x 27/04/1849 Fort de France

7 Rose Marie Henriette Emma **GUÉRIN**

*fille de Pierre Hyacinthe Eugène Guérin, avoué, et Marie Luce Appolline DU QUESNE (cette dernière est la vraie créole de toute cette ascendance)*

*o 30/01 d 14/02/1829 Case Pilote ; chez Mme Doëns Beaufond, bisaïeule maternelle*

*+ 1883 Cellettes (Loir et Cher, 41)*

8 Maurice HELLIS

officier de santé, chirurgien

9 Dorothee LE MARCHANT

o 14/08/1803 Rouen

+ 31/08/1889 Rouen

Enfants de Louis Frédéric HELLIS x Henriette Philippine SOLLES (4-5)

1 Louis Frédéric HELLIS

o 1830 Saint Pierre

2 Zéline Adèle Mélanie HELLIS

o 1831 ou 1832 Saint Pierre + 06/06/1836 Saint Pierre

3 Elma Célanie HELLIS

o 19/11/1833 Saint Pierre

x 16/11/1858 Rouen, Léopold Grégoire Désiré HÉRON, négociant

4 Maurice Eugène HELLIS (ci-dessus, 2)

o 13/07/1837 Saint Pierre

Les **RIOU-KERANGAL** (6-7)

Famille du sud Finistère, à l'origine un maître de barque de l'île Tudy puis un notaire et procureur de Pont l'Abbé, puis un greffier de justice de paix puis Jean Marie, professeur, + 1874 Guipavas, père de :

Émile Yves RIOU (de) KERANGAL x Rose Marie Henriette Emma GUÉRIN : 10 enfants dont 8 filles (2 mariées avec des médecins de marine, 1 avec un conservateur des archives, 1 avec un négociant, 1 avec le comte Gaston Eugène de Lafont) et 2 fils (1 médecin de marine et Eugène, militaire du 7<sup>ème</sup> RIMA de Rochefort, x 1891 une cousine germaine et + 1895 en mission en Guadeloupe.

Famille **GUÉRIN** (7)

Famille originaire de Bordeaux dont Pierre Yves, négociant qui s'est installé aux Antilles entre 1799 et 1805 avec sa famille. Sa femme Élisabeth Théotiste SALVAT est décédée en 1816 Emmitsburg, Frederick County, Maryland, États-Unis) Leur fils Pierre Hyacinthe (o 1799 Bordeaux + 1864 Fort de France) était avoué près la cour royale de Martinique ; c'est le père de Rose.

## EN FEUILLETANT BULLETINS ET REVUES

**Bakoua** (Famille de Jaham) n° 32, juin 2014,,,

<http://www.bakoua.org> - <http://gw.geneanet.org/fdj>

41 rue Elie Fréron, 29000 Quimper

- La branche JAHAM DESRIVAUX (suite) Pierre Molinard
- Le père du célèbre rhum martiniquais JM était un Commingeois Thomas Belet (fac-similé d'un article de journal ; nom et date non précisés)
- 1902 La montagne Pelée. Poème de Vincent de Longueville
- Traduction par *Marie Chomereau Lamotte* du chapitre « The last day of St. Pierre » dans « Martinique food of fire and burning rain » (général *Samuel S. Malister* et colonel *Louis A. Aymé*, consuls des États-Unis) : récit de la catastrophe vue de la mer.

**Le Léopard, Histoire et familles de Gironde (CGSO)** n° 13, 1<sup>er</sup> semestre 2014

[Cgso-33@orange.fr](mailto:Cgso-33@orange.fr) [www.cgso-bordeaux.org](http://www.cgso-bordeaux.org)

Rubrique « Venus d'ailleurs » : Cm 18 germinal IX (08/04/1801) Guillaume VIAUD, **déporté de la Martinique**, marchand demeurant à Bordeaux, fils de + Thomas et Jeanne RATOUIL, veuf en premières noces avec un enfant de + Marie Catherine LABOIDI, de la **Martinique**, et Philippe DESCLAUX, fille de + Jean, laboureur, et Marguerite LALANNE, demeurant à Pessac hors les murs avec sa mère (Me Pierre Maillères, Bordeaux)

**Outre-Mers - Revue d'histoire, SFHOM, 1<sup>er</sup> semestre 2014**

**De Tientsin à Tianjin, Internationalisation et patrimonialisation des concessions (1860-2030)**

ISSN 1631-0438. Le numéro : 30 €

[www.sfhom.com](http://www.sfhom.com) - secrétaire générale, Josette Rivallain, [sfhom4@yahoo.fr](mailto:sfhom4@yahoo.fr)

- *Lawrence C. Jennings* : The Torcy Canal and the Failure of Development in early Nineteenth Century **French Guiana**
- *Stéphane Becuwe et Bertrand Blancheton* : Les colonies sucrières françaises, victimes de la libéralisation commerciale internationale des années 1860 ?
- Benoit Bérard : De l'archéologie précolombienne au patrimoine antillais : la patrimonialisation des héritages amérindiens en Martinique et en Guadeloupe.

Bibliographie critique :

- Mickaël Augeron et Olivier Caudron (dir.) La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge face à l'esclavage
- Madeleine Dupouy Les Laignère. Une famille de négociants à Bayonne, Nantes, Le Havre, aux Isles (1650-1850) (GHC NS 01 p. 7)
- *André Bendjebbar* Les Insurgés de Cayenne, le premier procès colonial à Nantes (DVD)
- *Jacques de Cauna* Toussaint Louverture. Le Grand Précurseur (GHC NS 08 p. 16)
- *Agnès Renault* D'une île rebelle à une île fidèle, les Français de Santiago de Cuba (1791-1825) (GHC NS 10 p. 55 et GHC 229, octobre 2009, p. 6052)

**Le Lien du Centre généalogique du Finistère** n° 130, juin 2014

8 € port non compris, [cq29@cgf.asso.fr](mailto:cq29@cgf.asso.fr), , rue du commandant Tissot, 29200 Brest

**La saga des Lezongar**, 2<sup>ème</sup> partie, la branche mauritienne, par *Jean-François Pellan* (1<sup>ère</sup> partie voir GHC NS 14). C'est la carrière et la descendance de Jean Jacques Piriou de Lezongar, officier de marine marchande, marié au Port Louis en 1783 avec la fille d'un écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes. La même qualité de recherche et d'iconographie que pour la première partie (voir 1<sup>ère</sup> partie in GHC NS 14 p. 2/6 et notre article 19 de 2013 : LÉZONGAR, Bretagne, Bordeaux, Saint-Domingue, Ile de France (Maurice), Sénégal, Etats-Unis, Brésil »).

Notre bulletin, AMARHISFA, n° 29, juillet 2014, <http://amarhisfa.fr>:

Numéro consacré « à quelques musiciens d'antan ou d'aujourd'hui, connus et méconnus » : Alexandre Stellio ; Étienne et Ferdinand Mothie ; orchestre de Maurice Champvert ; Malavoi.

\*\*\*\*\*

## INTERNET

Website Danish Family Search

<http://www.danishfamilysearch.com/sogn2986/churchbook/>

Mise en ligne des actes paroissiaux des 14 paroisses de Sainte Croix depuis les années 1860.

signalé par *Guy Stéhlé*

Information reçue de *Michael H. Gelting*

Arkivar

Phone : +45 33 92 33 10 | Direct: +45 41 71 72 70

mhg@sa.dk | www.sa.dk

Danish National Archives, Formidlingsafdelingen

Rigsdagsgården 9 | DK-1218 København K

Sources des archives des **Hauts de Seine** sur **Joséphine et la Malmaison**

<http://archives.hauts-de-seine.net/actualite/article/bicentenaire-de-la-mort-de-josephine/>

Océanides : programme européen de recherche

<http://www.oceanides-association.org>

(information reçue d'*Hubert Bonin*)

« Projet scientifique, éducatif et humaniste qui poursuit trois objectifs : apporter la preuve scientifique que les océans sont au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux, enrichir la politique globale des mers et former les générations futures ».

Programme de recherches sur la mer lancé autour de 2010 : 300 chercheurs, pendant 5 ans, vont travailler sur 5 000 ans d'histoire maritime et rédiger des articles académiques qui nourriront une série de colloques internationaux et une sorte d'encyclopédie d'histoire maritime, le tout en anglais et en français. Le professeur parisien *Christian Buchet* est la cheville ouvrière de ce programme « encyclopédique » qui s'articule en 4 grandes périodes : l'Antiquité, le Moyen-Age, l'histoire Moderne et l'histoire Contemporaine.

**Fichier Bossu : Fonds maçonnique de la BnF**

<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/search-form.html>

(Information communiquée à la Liste GHC par *Alexandre Blondet*)

Je profite d'un échange fructueux avec Sylvie Bourel, archiviste de la BnF pour vous signaler la mise en ligne, attendue depuis 2 ans, de l'intégralité du fichier "Bossu", contenant un nombre impressionnant de renseignements sur les francs-maçons français, et donc une bonne partie de la société française des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

L'index complet est accessible sur la page: <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/search-form.html>

Tapez le nom recherché dans « texte libre » (par exemple Moreau de Saint Méry) et sélectionnez (dans le cadre de droite) « département des manuscrits » puis « fond maçonnique » puis « fichier bossu » (ou seulement le texte libre : on arrive sur la liste où on trouve « FM Fichier Bossu (230) • Moreau de Gontier-Moris »). On obtient une liste alphabétique des fiches, avec à ce nom 9 fiches consultables en cliquant sur « visualiser la fiche correspondante ».

*Pierre Baudrier* signale l'article :

**Un soldat colonial à Saint Domingue**

[http://frederic.berjaud.free.fr/Articles\\_de\\_Didier\\_Davin/un\\_soldat\\_colonial\\_a\\_saint\\_domingue\\_1791\\_1809/un\\_soldat\\_colonial\\_a\\_saint\\_domingue\\_1791\\_1809.htm](http://frederic.berjaud.free.fr/Articles_de_Didier_Davin/un_soldat_colonial_a_saint_domingue_1791_1809/un_soldat_colonial_a_saint_domingue_1791_1809.htm)

A travers la carrière militaire de Nicolas OURBLAIN, né en 1775 et engagé à 15 ans, c'est l'histoire des troupes métropolitaines à Saint-Domingue : le 2<sup>e</sup> Bataillon du 73<sup>e</sup> d'Infanterie arrivé en novembre 1791 avec les trois commissaires, Mirbeck, Roume et Saint- Léger, le bataillon européen constitué en 1799, versé ensuite dans la Légion du Cap, le passage à Santo Domingo en 1802 avec le général Ferrand des restes de « l'armée de Saint-Domingue », le retour en France sur navires britanniques en 1809, au bout de 17 ans dans l'île. Article très documenté.

**Interview de Jack Cailachon : Les descendants guadeloupéens des engagés indiens**

<http://www.meetyourroots.fr/actualites/interview-de-jack-cailachon-specialiste-guadeloupeen-de-lhistoire-des-institutions.html>

Très intéressant témoignage sur les indiens engagés en Guadeloupe après l'abolition de 1848 et leurs descendants, par *Jack Cailachon* dont certains d'entre vous ont suivi avec intérêt les "Historiactes". Il ajoute à son annonce : « Le cas échéant, merci de commenter de préférence via le facebook du site (à la fin de l'interview) ».

*Patrick Labail* signale la mise en ligne sur Google Books de

**Statistique de la Martinique: ornée d'une carte de cette île, avec les documens authentiques de sa population, de son commerce, de sa consommation annuelle et de ses revenus, etc.**

de *Felix Renouard Marquis de Ste Croix*, 1822 (2 tomes)

qui contient, entre autres, le Règlement des milices en 1814-1815 avec détail des uniformes (complément à l'article paru dans GHC 168) et une description de chaque paroisse avec liste nominative de ses habitants sucriers (tome 2 chapitre VIII).

## COOPÉRATION et COMPLÉMENTS

de *Claudie Dussert* : **FAUBEAU de MALET** in **Pierre LELONG, flibustier de La Tortue** (p. 96-97) et **Les héritières** (p. 664-665 et compléments p. 2133, 2180, 2357, 3589, 6121 et NS 14 p. 2) et **BAYON de LIBERTAT**

Le 11 vendémiaire an IX le citoyen Jean Anne Bernard FAUBEAU MALET demeurant à Toulouse près la porte Montoulieu maison Fourquevaux, 96 ans, « à cause de ses infirmités hors d'état d'agir ni d'entreprendre de longs et pénibles voyages, conséquemment dans l'impossibilité de se rendre à St Domingue où il possède une habitation établie en sucrerie située dans le quartier de la Plaine du Nord dépendance du Cap (...) n'ayant reçu depuis longtemps aucune nouvelle du citoyen BAYON ci-devant et depuis longues années son fondé de procuration pour la régie de ladite habitation, ainsi que du citoyen LÔ substitué à ce dernier, tous les deux ayant, selon toute apparence, péri lors des troubles qui ont affligé cette malheureuse colonie » donne procuration au citoyen Antoine PONT-SEGUIER, américain, de présent à Toulouse, pour se mettre en possession de l'habitation, dont il a été maintenu propriétaire par un arrêt du parlement de Toulouse du 7 septembre 1752 et un autre du conseil supérieur du Cap le 6 mars 1753 ; en vertu de ces arrêts le citoyen DASTUGUE GOURDON, son procureur, s'est mis en possession (Me Cury et Boyer au Cap) puis le citoyen BAYON de LIBERTAT (15/07/1762).

Il lui donne pouvoir de régir l'habitation, « se faire rendre compte s'il y a lieu depuis le commencement de la révolution arrivée dans ladite colonie des fruits et revenus de ladite habitation par tous ceux qui s'en trouveront détenteurs par toutes voies et moyens de droit », faire rendre compte au citoyen LÔ des sommes en provenant « ainsi que de quatre-vingts milliers de sucre blanc qui étaient sur ladite habitation lorsque la Révolution a commencé dans ladite colonie, principalement dans la Partie du Nord le 23 août 1790 et qui devaient être embarqués le 26 dudit mois d'après le fret convenu et arrêté par le citoyen Bayon ainsi qu'il résulte de sa missive au citoyen Faubeau Malet et celle du citoyen LÔ, lesquels quatre-vingts milliers de sucre il a laissé par négligence sur ladite habitation pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre jusques en janvier 1791 et ensuite a prétendu qu'ils avaient été enlevés. »

Il lui donne aussi pouvoir de « réclamer et retirer tous et chacune des sommes qui pourront avoir été versées du produit de ladite habitation dans la caisse générale de la colonie ainsi que des denrées coloniales dont le gouvernement pourrait se trouver détenteur dans la dite colonie. »

Il donne enfin pouvoir « de faire rendre compte aux héritiers de feu citoyen de VEZIAN non seulement de la gestion et administration qu'a eu feu le citoyen MAYNARD des biens de Marie Sophie FAUBEAU MALET sa fille et de feu Marie Elisabeth LELONG sa première épouse durant la tutelle qui lui fut déferée depuis le 9 juillet 1746 mais encore de l'administration tutellaire dudit feu de Vezian et qui lui a été ôtée en 1753 par suite d'un arrêt du parlement de Toulouse du 5 septembre 1752 et par un autre arrêt du conseil supérieur du Cap Français du 6 mars 1753, ledit Vezian s'étant chargé de rendre le compte dudit Maynard par l'acte de sa nomination à la tutelle de ladite Faubeau Malet pupille » ; lui envoyer les revenus de l'habitation, celui du résultat de la reddition des comptes, distraction faite de la commission de 10 % qu'il lui donne à prélever, soit 5 % pour la gestion et 5 % pour les envois faits provenant des revenus de l'habitation, et du quart sur les rentrées en argent ou en denrées « provenant des comptes à rendre ou de ce qui a été versé dans les magasins et caisse du gouvernement », « et ce en denrées coloniales les plus convenables à ses intérêts, en prenant toutes les précautions possibles pour qu'elles lui parviennent avec le plus de sûreté qu'il se pourra pendant la durée de la guerre ». S'il y a paix générale ou suspension des hostilités, il les enverra à une maison de commerce de Bordeaux, le tout sans qu'il soit responsable mais en prévenant le constituant des envois pour qu'il puisse les assurer.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15264, 11 vendémiaire an IX (03/10/1800)

NDLR

Nous avons transcrit de longs passages en raison de l'intérêt du document, non seulement pour les personnes concernées dont il a déjà été fait état dans le bulletin mais aussi pour montrer la totale incompréhension de la situation de Saint-Domingue par un propriétaire qui n'a jamais mis les pieds aux îles et a hérité l'habitation par mariage. Cet acte a été rédigé à une époque où Toussaint-Louverture demandait aux habitants de venir reprendre possession de leurs habitations, dans l'espoir de relancer l'économie de l'île.

Sur la gestion par MAYNARD, voir le Factum FM 5842 (cf. GHC p. 2133).

Sur BAYON de LIBERTAT et DASTUGUE GOURDON voir GHC p. 2357.

Sur BAYON de LIBERTAT, très nombreuses références (voir les index) et en particulier l'article de *Mauricette Bécoulet* (GHC 30, septembre 1991, p. 386-87) ; sur son assassinat en octobre 1801, voir la coopération de *Paul-Henri Gaschignard* (GHC 155, janvier 2003, p. 3727). Il est très probable que PONT-SEGUIER a été victime des mêmes massacres, en octobre 1801 ou en avril 1804.

Le « citoyen LÔ » est probablement Jean LO, de Saverdun, diocèse de Comminges, qui s'embarque à Bordeaux pour le Cap à 23 ans le 06/07/1770 et de nouveau à 27 ans le 18/06/1773 (AD 33, 6 B 54).

Le citoyen de VEZIAN est probablement un membre de la famille de VEZIEN, aux nombreuses branches éparpillées dans toutes les Antilles.

de *Claudie Dussert* : **Député à la Constituante, LARCHEVÊQUE THIBAUD** (p. 354-61 et autres, voir index)

**Procuration de Jean Baptiste Gabriel LARCHEVESQUE THIBAUD à sa mère**

Le 26 juin 1773 Gabriel Jean Baptiste Larchevesque Thibaud, avocat au parlement et habitant de Toulouse, paroisse Saint Étienne, comme fils unique et héritier de droit de dame Marie Marguerite Catherine VIOLAIN sa mère veuve de Gabriel Larchevesque Thibaud, négociant, et cohéritière de dame DESMONTIÉS sa mère veuve du sr Violain aussi négociant au Port au Prince, sans révoquer ses précédentes procurations en établit une nouvelle aux sieurs Lillavois Frères, négociants au Port au Prince, pour administrer tous les biens lui appartenant soit du chef de sa mère veuve Larchevesque Thibaud, soit de celui de la dame Desmontiés veuve Violain sa grand-mère ou autres chefs quelconques, en quoi qu'ils consistent, le tout à Port au Prince ou autres lieux de l'île

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5656 26/06/1773

NDLR

L'orthographe du patronyme, dans le texte comme de la signature, est bien LARCHEVESQUE ;

Cet acte permet entre autres de préciser la filiation de la mère du futur député, donnée en page 359.

Vérification faite, dans l'acte de mariage du 27/06/1743 à l'Arcahaye de Gabriel Larchevesque père, seul le père de l'épouse est cité : elle est née à Léogane, fille de feu René Violain habitant au Boucassin et il y a une signature « veuve Violain ». René Violain est mort le 22 janvier 1742 et il a été inhumé le lendemain au bas de l'église du côté de l'évangile. Il était natif de Nantes, paroisse St Sambin, et âgé de 56 ans. S'étant marié deux fois, c'est donc la seconde épouse qui est la mère de Marie Marguerite VIOLAIN et la marraine en 1745 de son fils unique et qui est décédée avant juin 1773. Son patronyme était écrit Dumont au baptême le 18/08/1745 de son petit fils Jean Baptiste Gabriel (né 09/07), dont elle était marraine, mais l'acte est collationné. Il faut bien corriger en Desmontiés comme dit par son petit-fils : Le 17 janvier 1767 est inhumée dans l'église de l'Arcahaye Marie Catherine DESMONTIERS veuve de René VIOLAIN et native de la paroisse Saint Barthélemy de La Rochelle ; elle est décédée au bourg âgée de 55 ans.

Marie Marguerite Catherine Violain veuve Larchevesque était cohéritière de sa mère car René VIOLAIN et Marie DEMONTIERS avaient une autre fille, Catherine, mariée à l'Arcahaye le 24/11/1746 avec messire Pierre BERNARD, avocat en parlement de Besançon.

Nota : l'arbre Larchevesque de Philippe Lagorce sur Geneanet (pjulien2) donne les mêmes informations que notre généalogie de juillet-août 1991 pour les Antilles : recherches personnelles ou copie sans citer la source ? Nous avons écrit par exemple pour le décès du père « + /18/08/1745 » soit **avant** cette date et dans la généalogie de Philippe Lagorce la date du décès est le 18 août 1745... Jean Baptiste Gabriel était en effet fils posthume de Gabriel LARCHEVESQUE, habitant du Boucassin à l'Arcahaye, lequel est mort le 26/02/1745. Philippe Lagorce donne aussi la date de son baptême à Bordeaux (que Marcel Douyrou avait donné en page 862) : baptême le 28/02/1709 à Bordeaux Saint André de Gabriel Larchevesque né la veille paroisse Saint Pierre, fils de Claude (1671-1723) et Elisabeth Carpentey ; l'arbre donne aussi les frères et sœurs et l'ascendance de Gabriel.

**Testament de Marguerite REY, au service de M. LARCHEVEQUE partant pour Saint-Domingue**

Marguerite REY, au service de M. LARCHEVEQUE, avocat au parlement, étant à la veille de faire le voyage de l'isle St Domingue pour aller joindre son maître veut avant son départ disposer de ses biens : dans l'année de son décès, 20 messes basses par les Pères Capucins ; à Marguerite LAPLUME sa mère, la légitime comme son héritière particulière ; 96 livres aux orphelines de la ville ; héritière générale Jeanne Lardanne veuve de Pierre Bacache.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13903, 16/08/1777

### Vente d'un domaine près Toulouse par LARCHEVESQUE, de Saint-Domingue

Le 24 mai 1779 Mre Jean François Étienne de Lautar, conseiller du roi et son procureur aux requêtes du palais, au nom de M. Gabriel Jean Baptiste LARCHEVESQUE, avocat en parlement, actuellement à Saint-Domingue, fils unique et héritier de droit de dame Catherine Violain (procuration des 18 et 19/11/1777, Me Tach au Cap Français), vend à M. Paul Sol, docteur en médecine, habitant de Toulouse, le **domaine appelé de Thibeaud, à Lardenne** Basse, paroisse Saint Simon : bâtiments, terres labourables, bois, vignes, et 50 arpents de terre noble dont dépend un fief de 3 arpents (etc.) qui fut acquis par Mme Larchevesque de noble Jean Delpuech le 3 novembre 1762 (Me Tayac, Toulouse), y compris les meubles, vaisselle (etc., liste donnée). Prix : 70 000 livres. Longue liste des créanciers à payer.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13904, 24/05/1779

#### NDLR

Lardenne est maintenant un quartier de Toulouse, à l'ouest. Voilà donc l'origine de nom de branche LARCHEVESQUE THIBAUD ! Si Jean Baptiste Gabriel a pris un nom de branche une fois rentré à Saint-Domingue c'est parce que son oncle et parrain, Jean Baptiste LARCHEVESQUE, s'était lui aussi établi habitant à l'Arcahaye. Né à Bordeaux, paroisse Saint Pierre, fils de + Claude, bourgeois de Bordeaux, et Elisabeth CARPENTIER (sic), il avait épousé le 23/11/1756 Marie Françoise LEPINE, veuve de Guy RATTIER maître chirurgien du quartier et fille de + Alexis et Françoise BLANCHARD (bx François Baudouin et habitante de Miragoane) et il avait fait souche. Il meurt à 63 ans, capitaine de milice et habitant du quartier, le 11/04/1772 (dit natif de Bordeaux Saint Rémy).

de *Claude Guibert de Latour* (Liste GHC) : **Les DANGLEBERMES, famille de robe (Orléans, Martinique, Grenade)** (p. 6242 à 6250 et p. 6285)

*Claude Guibert de Latour* ayant donné sur la Liste GHC une généalogie DANGLEBERMES en se disant « *preneur de tout complément* », nous lui avons signalé notre article de 2010. Nous signalons ici ses messages à la Liste car vous pourrez y trouver des éléments de descendance plus récents que ceux donnés et en particulier la descendance de Jean Pierre D'Angleberme passé à la Dominique et marié avec Harriet BERTRAND que nous évoquions à la fin de notre article.

Par ailleurs, relisant cet article, nous avons consulté sur le site des ANOM les deux dossiers E 107 dont nous n'avions pu alors prendre connaissance. Très décevant !

- de Joseph Nicolas Danglebermes embarqué au Havre (fin de la page 6242), il est seulement dit qu'il est parti le 10 mars 1773 pour la Martinique, embarqué à la place de 4 engagés sur le navire L'Américain, capitaine François Le Mesle et que ce capitaine a ordre de « *laisser ce particulier libre à son arrivée* ».
- quant à Michel D'Anglebermes, procureur du roi à Sainte-Lucie (1771-1790) (4.2, pages 6245 et 6246-47)... la chemise est vide et ne contient qu'un papier blanc avec la mention « Michel d'Anglebermes Père »... Que sont devenus les pièces de ce dossier... ?

de *Claudie Dussert* : **Le naufrage et les effets des frères GENERES** (p. 1425-26)

Le 9 juin 1754 deux des frères GENERES, Louis Madeleine et Jacques, avocats natifs des Cayes Saint Louis, expliquent que, désirant « *revenir dans leur patrie* » ils s'étaient embarqués à La Rochelle et que leur vaisseau a péri sur les côtes des Asturies (Espagne). Dans ce naufrage ils perdirent tous leurs effets et, en revenant en France ils séjournèrent quelques jours à Tarbes où, sur les conseils de M. de FOURNET, ils achetèrent « *habits, linge, bas et autres effets* ». Pendant ce séjour le sieur LAREY fils aîné les pria de l'emmener avec eux en Amérique pour prendre soin de leurs affaires. Ils ne purent refuser et, le jour de départ de Tarbes arrivé, Larey leur proposa sa malle pour y mettre leurs effets. Ils partirent pour Toulouse avec Larey et allèrent loger chez leur cousin M. BRANDELAT, marchand rue des Filatiers, tandis que Larey prenait une chambre rue Maletache, où il porta la malle, et il prit ses repas chez DECAMP fils, pâtissier rue des Polinaires. A la fin du séjour Decamp fils voulut être payé, le menaçant d'arrestation, et pour s'en défaire Larey lui donna la clé de la malle. Avertis, les frères GENERES allèrent réclamer leurs affaires au sr DECAMP. Larey appelé déclara par écrit en présence de témoins que 8 chemises de la malle appartenaient aux deux frères ainsi que « *tous les mouchoirs à grands carreaux fond bleu et blanc, 7 tours de col neufs, une petite selle pour cheval, deux paires de bas de soie vieux, une paire de manchette, une pièce de toile, un morceau de mousseline, une paire de boucles vieilles et les papiers* ». Quand ils se préparèrent à partir pour Bordeaux, comme le sieur Larey avait disparu de Toulouse, Decamp et d'autres créanciers de Larey refusèrent de leur remettre la malle pour qu'ils récupèrent leurs affaires. Ne pouvant retarder leur voyage, ils établissent une procuration en blanc pour que la personne qui sera choisie obtienne délivrance de leurs effets. »

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28645

#### NDLR

Vérification faite, les frères GENERES n'ont pas embarqué à Bordeaux en 1754. Auraient-ils eu d'autres mésaventures ?

Rappel : leur père, décédé en 1742, était natif de Toulouse, leur mère s'était remariée en 1751 et ils étaient 13 frères et sœurs dont 4 au moins morts dans l'enfance. Louis Madeleine est né en 1730 et Jacques en 1731. Nous ignorons leur sort. Ils ne figurent pas dans l'Indemnité.

de *Raymond Boutin* : **Des GODEFROY à la Guadeloupe** (p. 5862)

Compléments sur les dernières générations :

V Jean Baptiste Gabriel GODEFROY

+ /1829 Port Louis  
x Catherine LAMBERT  
+ /1829 Port Louis

VI Anselme GODEFROY surnommé DESSOURCES

Commis de négociant à Pointe à Pitre en 1830

o 1802 Petit Canal (enquête faite 27/01/1829)

+ 02/08/1872 Guadeloupe

x 25/02/1829 Adélaïde Antoinette Charlotte PISTON (et non RISTON), fille de Louis Augustin, négociant au Port Louis, et + Elisabeth Dieudonnée SAINT GIRONS

o 28/12/1809 Pointe à Pitre (enquête 28/02/1817 inscrite EC Pointe à Pitre 05/03/1817)

(et au moins trois sœurs, Ursule Charlotte, Elisabeth et Anne Toinette, présentes en 1829 au mariage de leur frère)

VII Louis Marie Gabriel Adolphe DESSOURCES GODEFROY

sous-directeur d'usine en 1875, directeur des usines Duval et Cluny à Petit-Canal, puis agriculteur à Saint-Claude

o 05/05/1843 Petit Canal

+ 27/12/1909 Saint Claude

Cm Me Frédéric Clarac, Gros Morne, 28/12/1875

x 29/12/1875 Gros Morne, Martinique, Claire Marie Anne Sophie Valentine BIROT, fille de + Rémy Saint Ange (+ Trinité) et Marie Luce BERTÉ (+ 15/03/1868 Gros Morne)

(certains documents complètent le nom avec de LA POMMERAYE, qui ne figure pas dans son acte de mariage)

o 02/01/1853 Gros Morne, Martinique

+ 08/07/1928 Saint Claude

(et au moins un frère, Auguste Anselme, o 22 d 27/08/1830 Pointe à Pitre ; une sœur o Petit-Canal + 1908 Saint-Claude)

VIII Marie Joseph Anselme Remi (Gabriel) GODEFROY

o 09/08/1878 Petit Canal

+ 03/05/1933 Pointe à Pitre

x 18/05/1908 Basse Terre, Gabrielle de BLAINE

o 22/10/1879

+ 30/08/1940 Saint Claude

(et au moins une sœur, Marie Angélique Renée, o 07/10/1876 Petit-Canal)

### NDLR

*Raymond Boutin* nous ayant interrogés sur Anselme Gabriel Godefroy (VIII), nous avons posé sa question sur la Liste GHC. Une réponse de *Sainte-Croix Lacour* lui a permis de retrouver le fil. Il nous a alors envoyé les compléments réunis, que nous avons intégrés en suivant la présentation de la généalogie de 2009. Merci à tous.

de *René Martelly* : **Charlotte DESGOTS, de Saint-Domingue** (p. 6432, 6296, 5925, 5789, **665**, 627, 606)

Voici un complément généalogique sur la **famille DESGOTS à Toulon**, famille d'officiers de la marine royale :

François DESGOTS

officier du roi ( ! 1695), capitaine d'une compagnie franche de la marine ( ! 1699) et capitaine des vaisseaux du roi (1700, 1704) ; chevalier de Saint Louis ( ! 1704)

fils de + Pierre et Marthe SURVIL (d'après l'acte de mariage, collationné), de la ville de Paris

+ 01/05/1723 (date donné en Marine C/1/161, sans lieu NDLR)

x 30/12/1690 Toulon (Sainte Marie) Marie Madeleine MARTELLY, fille de + Jean et Anne CORDEIL (sa 2<sup>nd</sup>e épouse)

+ 26/09/1753 Toulon (Sainte Marie), veuve de François DESGOTS, âgée de 94 ans environ

d'où (à la paroisse Sainte Marie de Toulon sauf indication contraire ; les registres sont des copies collationnées) :

1 François Hyacinthe Vincent DESGOTS

enseigne de vaisseau (frère de Marie Louise Gabrielle, témoin à son mariage en 1733)

b 23/01/1694 ; p Hyacinthe Martelly lieutenant de frégate légère ; m dame Anne de Cordeil

- x 23/02/1733 demoiselle Marie Thérèse de RICOURT (ou d'HÉRICOURT), fille de messire Pierre Charles lieutenant de vaisseau chevalier de Saint Louis et dame Anne BARBAROUX (parmi les témoins, Louis Martelly, conseiller au siège, et Jean Martelly, ancien officier de la marine)
- d'où
- 1.1 Joseph DESGOTS  
x Marie MARTELLY  
Marie Martelly et sa fille Marie Madeleine Desgots furent arrêtées en septembre 1793 et emprisonnées à Grasse, alors âgées de 68 ans et 28 ans, mais le Comité révolutionnaire d'Ollioules ne pouvant fournir des renseignements précis sur leur compte, elles furent acquittées par jugement prononcé le 9 ventôse An II (27/02/1794)
- 2 Joseph DESGOTS  
enseigne des vaisseaux du roi en 1730 (parrain de sa nièce Angélique Landré)  
o et b 18/08/1695 ; p Joseph Martelly conseiller ; m Anne de Martelly  
+ 31/12/1744 (date donné en Marine C/1/161, sans lieu NDLR)
- 3 Lucrèce Ursule DESGOTS  
o 28 b 29/09/1699 ; p Jacques de Sepville (? peu sûr) capitaine de navire du roi ; m Lucrèce de Sainte Croix de Barthélemy  
+ 12 (+) 13/12/1774, 74 ans, veuve ; décédée paroisse Saint Louis, inhumée paroisse Sainte Marie  
x /1726 Pierre **LANDRÉ** (peut-être fils de Pierre et Marie Anne Caffière : voir baptême d'Emmanuel Louis en 1738)  
enseigne de port et major du bague (1726), enseigne de vaisseau (1727), enseigne du port (1729, 1730, 1731), lieutenant des vaisseaux du roi et du port de Toulon (1738) ; chevalier de Saint Louis (1754) ; dit décédé capitaine de vaisseau du roi et du port de Dunkerque, chevalier de Saint Louis, au mariage de son fils Pierre Emmanuel en 1758  
+ 1754/1758 Dunkerque ? (+ 20/05/1756 Versailles, d'après le fichier des officiers de marine; prénommé Emmanuel est dit fils aîné du capitaine de port + 02/08/1720 Toulon et originaire de Dunkerque NDLR)  
d'où (actes paroisse Saint Louis de Toulon)
- 3.1 Marie Lucrèce LANDRÉ  
o et b 24/08/1726 ; p Honoré François Félix lieutenant du port, commandant du bague ; m dame Marie Martelly
- 3.2 Pierre Emmanuel LANDRÉ  
lieutenant de vaisseau du roi et de l'artillerie de la marine (! 1758)  
b 15/10/1727 ; p parrain Emmanuel Marie Landré ; m Louise Marie Gabrielle Desgots  
+ 30/09/1758 sur le Triton (fichier des officiers de marine NDLR)  
x 10/01/1758 Anne TURC, fille d'Antoine, négociant, et Marguerite Gabrielle ESCALLON (témoins du mariage : Mr le comte de Carné, Mr de Chabot, capitaine des vaisseaux du roi, Mr Me de Martelly Chatard, lieutenant général du siège, Mr Martelly, conseiller doyen)
- 3.3 Madeleine Françoise LANDRÉ  
o 30/01 b 01/02/1729 ; p Mr François Desgots ; m dame Marie Madeleine de Bonamé (?) de la Chassagne
- 3.4 Angélique LANDRÉ  
o et b 29/07/1730 ; p sr Joseph Desgots, enseigne des vaisseaux du roi ; m dlle Catherine Martelly  
+ 15 (+) 16/11/1754 ; 24 ans ; (+) aux Dominicains
- 3.5 Louis Joseph LANDRÉ  
o 27/10 ondoyé 28/10 b 29/11/1731 ; p messire Joseph de Beauffremont, chevalier de Malte et garde de la marine au département de Toulon ; m dlle Louise Marie Gabrielle Desgots
- 3.6 Marie Thérèse LANDRÉ  
o 06/12 ondoyée 07/12/1735, b 08/01/1736 ; p Pierre Emmanuel Landré ; m dlle Thérèse Pieche  
+ dans l'enfance (+ en marge de l'acte de baptême)
- 3.7 Claire LANDRÉ  
o 18 b 19/04/1737 ; p sr Louis Vincent Beaussier, ancien capitaine du régiment royal de vaisseaux ; m dame Claire Morel Cavasse  
+ 06 (+) 07/11/1754 ; 17 ans (+) aux Dominicains
- 3.8 Emmanuel Louis LANDRÉ  
o 07 b 08/09/1738 ; p Emmanuel Marie Landré, enseigne des vaisseaux du roi et du port ; m dame Marie Anne Cécile de Moustier (mariés le 26/08/1738 même paroisse ; il est fils de + messire Pierre Landré, capitaine de vaisseaux et du port, et de Marie Jeanne Caffière)
- 4 Marie Louise Gabrielle DESGOTS  
o 24 b 25/08/1700, p Joseph Delvail (ou Delivil ?) ancien capitaine au régiment de Champagne ; m dame Gabrielle de La Mure  
x 01/01/1733 (mariage inscrit sur le registre de Sainte Marie mais célébré dans la chapelle de l'hôpital général de la Charité ; avec la permission de Mr Duguay Trouin, lieutenant général de la marine en ce département) messire Joseph Jean Paul **LONGCHAMPS de MONTENDRE**, chevalier du lieu de Longchamp, enseigne de vaisseau du roi, fils de + messire César de Montendre, capitaine de vaisseau (+ 02/11/1726 Brest, chevalier de Saint Louis, d'après le fichier des officiers de marine NDLR), et + dame Marie Elisabeth DELAMON (sic pour de LAMONT) (témoins messires Louis Morenas et Jean Beaussier, prêtres ; messire François

Hyacinthe Vincent Desgots enseigne de vaisseau et frère de l'épouse et Emmanuel Marie Landré maître d'équipage)

+ 10/08/1733 (fichier des officiers de marine NDLR)

d'où :

4.1 Joseph Louis de MONTENDRE

(garde marine à Toulon 06/07/1750, enseigne de vaisseau 11/10/1755 ; fichier des officiers de marine NDLR)

o et b 13/09/1733, p noble Joseph François de Chabert, enseigne de vaisseau ; m Marie Madeleine Martelly-Desgots

(+ 21/11/1759 sur le Juste, escadre de M. de Conflans ; fichier des officiers de marine NDLR)

5 **Pierre Bruno DESGOTS**

débarque à **Saint-Domingue** comme enseigne de vaisseau en 1724, lieutenant en 1727, capitaine en 1732, capitaine aide major à Port de Paix 01/02/1739 (dit au mariage écuyer, capitaine d'infanterie du détachement de la marine, natif de Toulon paroisse St Cyprien (sic) fils de feu messire François capitaine de vaisseaux du roi et dame Marie Madeleine de Marsilly (sic)

o 6/10 ondoyé 07/10 b 30/12/1704 ; p Gilbert de La Chastagne Dessagues (2<sup>e</sup> nom peu sûr), lieutenant de vaisseau du roi ; m dame Marie Madeleine de Bonavié

+ Port de Paix, Saint-Domingue 1740 (d'après D/2c/222 ; lacunes du registre 1728-1746 NDLR)

x 09/07/1738 Croix des Bouquets, demoiselle Marie Louise CAUVET fille de + Philippe, capitaine d'infanterie et ingénieur en chef de Saint-Domingue, et dame Charlotte GRIVELLÉ

d'où :

5.1 Charlotte Louise DESGOTS

o 01/05 b 01/06/1739 Croix des Bouquets ; p M. Jean Baptiste Le Lievre, conseiller honoraire au Conseil supérieur de Petit Goave ; m dame Charlotte Grivellé, veuve de Mr Cauvet, ingénieur en chef (grand-mère maternelle)

de *Philippe Clerc* : **LEJEUNE DUGUÉ** in **Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY (La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie)** (GHC, article 2011-17 et complément NS 14 p. 7)

Suite à ce complément (NS14) concernant François Julien LEJEUNE DUGUÉ et Marie Louise Adélaïde DUCHAMP de CHASTAIGNÉ, j'ajoute ces notes extraites du contrat de mariage en communauté de biens entre Marie Louise Adélaïde DUCHAMP de CHASTAIGNÉ, native de la paroisse de Case Pilote (Martinique), et François LEJEUNE DUGUÉ, demeurant en la ville du Fort Royal, contrat du 09/07/1792 par Me Le Camus, Fort Royal, qui n'avait pu être consulté avant la rédaction de l'article (article 2011-17, p. 15/20).

Il est dit notamment ce qui suit :

- qu'elle fut émancipée par lettre du Prince entérinée au bailliage et siège du présidial de Tours en Touraine le 18 août 1787 ;
- que son futur époux possédait le tiers d'une habitation sucrerie au quartier du Gros-Islet à Sainte-Lucie et que les sieur et dame NACABURE, son beau-frère et sa sœur, sont propriétaires des 2 autres parties.
- qu'elle reçut la somme de 2000 livres « argent de France » qui font 3000 livres « argent des colonies » qui lui revenait du chef de Monsieur son père et qui était entre les mains de Monsieur DUCHAMP de La FRILLIÈRE son oncle, résidant à Tours.
- que le capital de constitution de rente de 1500 livres « argent de France » qui présument être par conséquent de 30.000 livres et qui font 45.000 livres « argent des colonies », lui fut donné par Mathieu Simon DUCHAMP, son oncle paternel qui s'était réservé la dite rente sa vie durant.

Fait et passé au dit quartier de Case Pilote sur l'habitation et dans la maison de Dame Veuve DUCHAMP, l'an 1792 le 09 juillet après-midi en présence des parents et amis des parties soussignés et également en présence de Messieurs Charles Joseph de RIVIÈRE, chevalier de Saint-Louis, chef de division commandant les forces navales de sa Majesté, Antoine LAFAYE, beau-frère, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, ancien commandant de la paroisse de Case Pilote, Jean Baptiste CROSNIER de LASSICHÈRE, Roland François PELLET, capitaine d'infanterie de milice, tous deux habitants de la paroisse de Case Pilote.

Parmi les signatures celles de : LEJEUNE DUGUÉ, BONNETERRE veuve DUCHAMP, Sophie DUCHAMP, TASCHER, Rose TASCHER de LAPAGERIE, NACABURE, LEJEUNE de NACABURE [Th. Naçaburu et Lejeune de Naçaburu sur l'acte de mariage], DUCHAMP, J.B. DUCHAMP, DUCHAMP de CHASTAIGNÉ, etc.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **La famille COUPPÉ, de Bretagne à la Guadeloupe. Les premières générations, branche cadette** (p. 3350-58)

En 2001 nous avons publié deux articles sur les premières générations de la famille COUPPÉ de la Guadeloupe (p. 3318 et ss, p. 3350 et ss). Nous venons de trouver l'acte de décès, à Grand Bourg de Marie Galante, le 24/11/1815, de Louis Guillaume Pamphile COUPPÉ DU PARC (p. 3353, Quatrième génération, 2b.1.1.3), né paroisse Saint Jacques et Saint Philippe de Grande Terre [Petit Canal], fils de + Louis Pamphile et + Anne Néron, 50 ans environ, décédé chez M. Pierre Andraud, laissant une veuve sans enfant, Marie Marguerite Maxime DUBOIS de LA PILARDIÈRE.

de *Jari C. Honora* : **TRUTIE, TRUTIE de VAUCRESSON, TRUTIE de VARREUX (Saint-Domingue, Guadeloupe)** p. 6414-23

Je suis issu d'une famille créole de la Louisiane et je vis à La Nouvelle-Orléans. J'ai récemment commencé des recherches sur la famille Trutié de Vaucresson, en particulier Jean Baptiste Joseph Trutié de Vaucresson (p.6421). Il est venu à la Nouvelle-Orléans après avoir fui de Saint-Domingue à Santiago de Cuba et il a eu des enfants avec une femme de couleur nommée Euphrosine LELIEVRE. Après 1821 il a quitté la Nouvelle-Orléans. Euphrosine Lelievre est resté ici avec ses enfants.

#### NDLR

Nous n'avons pas eu de réaction après notre réponse à ce message. Nous préférons donner tout de suite cette information, quitte à la compléter par la suite. Nous constatons que le nombre de réfugiés d'origine dominicaine arrivés à La Nouvelle-Orléans après un séjour à Cuba a effacé le souvenir historique réel : c'est Jean Baptiste Léger Trutié de Vaucresson, père de Jean Baptiste Joseph, qui était né à Saint-Domingue où il a été assassiné en 1791 (p. 6418). Il s'était marié à Paris et c'est à Vaucresson (92) qu'est né son fils aîné, qui n'a jamais vécu ni à Saint-Domingue ni à Cuba mais qui, après avoir émigré de France pour rejoindre l'armée des Princes, est parti pour les États-Unis où il a demandé en 1814 l'autorisation de se faire naturaliser puis, en effet, est revenu en France. Il n'avait sans doute jamais raconté son histoire personnelle à Euphrosine Lelievre.

de *Claudie Dussert* : **LABORIE avocat au Cap Français** (articles sur Un beau mariage dominicain p. 78-79 et sur Canivet p. 164-165)

Le 30 décembre 1770, Joseph LABORIE, maître en chirurgie honoraire de Toulouse y demeurant paroisse Saint Étienne, constitue son procureur général son fils Me Joseph Pierre LABORIE aîné, avocat en parlement demeurant au Cap Français, pour régir ses affaires, recevoir de MM Bisson et Compagnie négociants au Cap tous les biens, maisons, nègres, billets et autres papiers à eux remis pour le constituant suivant leur déclaration du 27 mars dernier. Si son fils venait à décéder, il nomme à sa place le sieur Edmond Emmanuel SAUSSAY, négociant au Cap Français

Le 13 avril 1772 Joseph LABORIE, maître en chirurgie honoraire demeurant à Toulouse, rue du Pré Moutardy paroisse Saint Étienne, révoque la procuration faite le 30 décembre 1770 en faveur de son fils aîné et établit une nouvelle procuration en blanc pour retirer de ses mains les effets qu'il a pris ou reçus en vertu de cette procuration : maisons, nègres, papiers, billets, produit des loyers de maisons et nègres depuis deux ans, cesser la pension de 1000 livres par an et le service du nègre Zéphir et de la négresse Marinette qu'il lui avait accordés ; puis faire passer le plus tôt possible le montant des loyers à l'adresse de M. François Batenchère, négociant à Bordeaux, pour servir à payer le sieur Emmanuel Laborie cadet des droits le concernant du chef de sa mère. Par cet arrangement il ne serait pas nécessaire de vendre la maison de Clugny (procuration du 3 février dernier, même notaire).

Toulouse, Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13900 30/12/1770 et 3<sup>E</sup> 13901 13/04/1772

#### NDLR

Il s'agit de Joseph LABORIE, ancien habitant au Cap Français, veuf d'Hélène JOULLAIN DUPUY et père de Joseph Pierre LABORIE qui épousa le 27 juin 1768 Marguerite Thérèse CANIVET et mourut à la Jamaïque le 2 mai 1800 et dont la fille épousa BARRÉ de SAINT VENANT. Pierre Joseph LABORIE sera doyen et bâtonnier des avocats au Conseil Supérieur ci-devant séant au Cap Français, secrétaire de la chambre d'agriculture de la même ville et député à l'Assemblée Nationale pour la partie du Nord de la colonie de Saint-Domingue. Il mourra à la Jamaïque en 1800 : voir les articles « Il y a 200 ans à Paris, un "beau mariage" entre Dominicain » (GHC 11, décembre 1989) et « CANIVET, conseiller au conseil supérieur du Cap Français » (GHC 18, juillet-août 1990). Le sieur SAUSSAY était le mari de sa sœur (GHC p. 663). Sur le père maître chirurgien voir GHC NS 15 p. 14. Il était de Lévignac en Haute Garonne (31) et partit de Bordeaux pour Le Cap le 23/12/1741 à 31 ans.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Les premières générations de la famille CICÉRON (famille de notaires de Guadeloupe)** (p. 3600-3605 et nombreux compléments : voir index)

Il faut ajouter aux enfants de Jean Jacques CICÉRON et Marie Gabrielle HUREL une fille dont nous ignorons le sort, née entre Jean Jacques Auguste et Anacharsis (p. 3602-3603). En effet dans les passeports de Bordeaux en ligne sur le site des archives départementales de la Gironde figure celui, le 6 avril 1811, de Jean Jacques CICÉRON, 40 ans, sa femme Marie Gabriel HUREL et leurs enfants **Marie Joséphine, 12 ans**, et Adolphe, 5 ans, qui se rendent à New York « pour affaires d'intérêt » (probablement pour aller de là à la Guadeloupe, sous domination anglaise à l'époque) ; description physique des parents (4 M 689/47 et 48). On peut supposer que les deux fils aînés, Jean Jacques Auguste et Anacharsis, sont restés à Bordeaux pour études.

d'*Alain Gilbert Desvallons et Philippe Clerc* : **Les GILBERT de la Dominique, in Famille GILBERT à la Guadeloupe** (p. 4304-4312 ; complément p. 4412) et question 04-73 GILBERT de LOMEL (Martinique, 18e) (p. 4229, réponse p. 4668)

Descendance de Jean François Hercule **GILBERT BEAUTOUR** (p. 4310, III 13)

Rappel :

Jean François Hercule **GILBERT BEAUTOUR**

o 21/02 b 03/03/1732 Vieux Habitants, Guadeloupe

+ avant le 25/11/1800

x ca 1760 La Dominique, Marie Romaine **HOUËLCHE**, fille de Laurent et Dorothee **RIVIÈRE**

o 1738 Les Saintes +/1787

Notes :

- d'après Jean Pierre Romain Gilbert-Desvallons en 1885 : plusieurs enfants dont trois fils : **GILBERT DESVALLONS**, **GILBERT ST VILLE** famille existante à la Dominique, et **GILBERT BEAUTOUR** famille disparue.

- la délégation de pouvoir d'Auguste François Gilbert Desvallons à son frère Marie Romain Gilbert Saint Ville en date du 25/11/1800 précise, entre autres spécifications, une pour l'inventaire et le partage de la succession de ses père et mère. Jean François Hercule serait donc décédé avant cette date.

- l'acte de dévolution successorale précise qu'il léguait une plantation de café de 18 acres ; 17 esclaves hommes et 21 femmes avec un ou deux enfants pour certaines.

D'où (ordre des naissances inconnu ; nous suivons celui de la page 4310 et ne transcrivons que les compléments à cette page)

#### 1 Jean Pierre **GILBERT-BEAUTOUR**

d'après Jean Pierre Romain Gilbert-Desvallons en 1885 : d'abord à la Dominique ; lors de l'expédition du général Carreau sous Victor Hugues pour conquérir la Dominique **GILBERT BAUTOUR** et **GILBERT DESVALLONS** ont été faits prisonniers et déportés en Angleterre. A la « petite paix », ils furent renvoyés en France et de là ils ont été se fixer à la Guadeloupe, ayant été bannis à perpétuité de la Dominique.

Fait prisonnier par les Anglais à la Dominique le 20/06/1795. Figure dans l'Etat des prisonniers français, embarqués sur le brick parlementaire l'Ariel à Portsmouth, arrivés à Cherbourg le 12 décembre 1797 et débarqués du 13 au 16/12//1797 (266 prisonniers dont 5 femmes et 7 enfants) - Sources : Archives de la Marine 4 P 3 – 1 (an 5 et 6)

Folio 56-57 : *John Peter Gilbert Beautour of Dominica residing in Gustavia appoints brother Marie Romain Gilbert Saint Ville as executor.*

d'où (outre Marie Aspasia x Laurent **HOUËLCHE**, p. 4310) :

1.1 ( ?) Eloi **GILBERT BEAUTOUR** x Adélaïde **GILBERT SAINT VILLE** (voir 4.3 ci-dessous)

d'où Catherine Adélaïde **GILBERT**

b 11/ ?/1822 paroisse St George de la Dominique (*Aujourd'hui le onze ...de l'an 1822 a été Baptisée par moi cure de cette paroisse St George Catherine Adélaïde Gilbert fille en légitime mariage de Sieur Éloi Gilbert Beautour et de Dame Adélaïde Gilbert St Ville, tous deux personnes blanches de la paroisse de St Pierre. Monsieur Louis St Ville Gilbert le parrain et la marraine Marie Anne Solitude Caret personnes blanches lesquelles ont signé avec moi à quoi je donne foi.*)

#### 2 Auguste François **GILBERT-DESVALLONS**

Il aurait été pris avec son frère Jean Pierre et libéré en même temps (source familiale, voir ci-dessus)

Folio 51 : *Auguste François Gilbert Desvallons of Dominica, planter, now residing in Gustavia island of St. Bartholmew give Power of Attorney to his brother Marie Romain Gilbert Saint Ville presently in Gustavia by residing in Dominica, planter 24 October 1800.*

#### 3 Marie Romaine **GILBERT-BEAUTOUR**

voir p. 4311

#### 4 Marie Romain **GILBERT SAINT VILLE**

o paroisse St Pierre, la Dominique

x paroisse St Pierre, la Dominique, Henrietta **GARDE**

d'où :

##### 4.1 Louis **GILBERT SAINT VILLE**

x 05/05/1824, paroisse St Georges de Roseau, Dominique, Marie Thérèse Adélaïde **MOTARD** (*Marriage at the parish of St Georges of Roseau on May 05, 1824 of Louis St Ville GILBERT son of Marie Romain GILBERT x Henrietta GARDE living in St Pierre parish to Marie Therese Adelaide MOTARD daughter of J.B. MOTARD et Henrietta ROBIN living in the parish of St Joseph*)

d'où

4.1.1 Adélaïde Marie Stanislas **GILBERT SAINT VILLE** (o 07/05 b 07/07/1825 paroisse St George p George Gilbert St. Ville m Marie Marguerite Robin veuve de Jean Baptiste Motard ; parents « personnes blanches notables de cette paroisse »)

4.1.2 Louis Jean Théophile **GILBERT SAINT VILLE** (o 30/01 b 13/03/1827 paroisse St George, p Jean Baptiste Motard m mademoiselle Théophile Motard ; même mention pour les parents)

4.1.3 Paul Marie Richard **GILBERT SAINT VILLE** (o 07/02 b 09/03/1829 paroisse St George p Paul Martial Motard, habitant à la Pointe (Sainte ?), m mademoiselle Marie Jeanne Motard ; père dit négociant en cette ville)

##### ? 4.2 George **SAINT VILLE**

parrain 07/07/1825 d'Adélaïde fille de Louis (son frère ?)

? 4.3 Adélaïde GILBERT SAINT VILLE

x Eloi GILBERT BEAUTOUR fils ( ?) de Jean Pierre (voir 1.1 ci-dessus)

25 novembre 1800, Me Andrew Bergstedt, notaire à Saint Barthélemy, procuration d'Auguste François Gilbert Desvallons, de l'île de la Dominique, résidant actuellement à Gustavia, à son frère Marie Romain Gilbert Saint Ville, résidant à la Dominique, présentement à l'île Saint Bartélemy, pour administrer, affermer ou vendre ses habitations, recevoir toute succession actuelle ou à venir et procéder à leur partage, particulièrement celles de ses père et mère, contradictoirement avec les autres cohéritiers, etc. Fait en la présence d'Alexander Wardobe, Alexandre Maisoncelle de Vertille junior, écuyer, et John Étienne Borniche, marchand, résidant à Gustavia, témoins.

1<sup>er</sup> août 1805, inventaire et partage après le décès de Jean François Hercule GILBERT BEAUTOUR, planteur de la paroisse Saint Pierre de la Dominique, à la demande de l'exécuteur testamentaire Jean Rocques et de Gilbert St Ville Beautour, un des héritiers : habitation caféière et esclaves (total 10 919 £) ; 5 lots, à Desvallons Beautour, à Jean Rocque pour le compte de sa femme, aux enfants de Laurent Houelche, à Gilbert St Ville Beautour, à Gilbert Beautour

NDLR

Synthèse faite à partir du dernier état des recherches de *Alain Gilbert Desvallons*, grâce à des envois fait par *Philippe Clerc*.

*d'Agnès de Limairac-Jeannerod* : **Transmissions et refus d'une lettre de change tirée au Cap (LIMAIRAC)**  
(NS 14)

Cette trouvaille sur la lettre de change entre Emmanuel Marie de LIMAIRAC et son frère est très intéressante car je n'arrive pas à trouver son décès. Il serait donc parti pour Le Cap !

Voici son histoire, il est le 14<sup>ème</sup> enfant de Gabriel de LIMAIRAC (capitulé en 1724) et Gabrielle de VIGUIER

Emmanuel Marie de LIMAIRAC, né le 10 avril 1737 à Toulouse, y baptisé le 13, eut pour parrain le sieur Emmanuel GEX et pour marraine Marie de BRUN, épouse du sieur MERLE, procureur au parlement. Très jeune, il entra dans les ordres et fit sa profession religieuse à Toulouse en l'église de La Daurade, le 22 avril 1756 à l'âge de 19 ans. Alors même qu'il est novice, il fait un testament le 30 avril 1756, instituant sa sœur cadette Hélène Jacqueline de LIMAIRAC héritière de ses droits légitimes, tout en en laissant à sa mère la jouissance. Ce testament fut ouvert le 14 mai 1761, lorsqu'il choisit d'entrer dans la Congrégation de Saint Maur. Dom Emmanuel Marie de LIMAIRAC était à l'abbaye Sainte Croix de Bordeaux en 1760. Les règles de nomination des différentes abbayes n'étant pas toujours respectées, il participa, avec de nombreux autres religieux, à la requête portée auprès des parlements de Toulouse et Bordeaux demandant que les supérieurs ne puissent être maintenus dans les mêmes emplois plus de trois ans, que les officiers temporels soient assujettis à l'inspection et nomination de la communauté, que sur le nombre des quatre sujets que chaque province envoie pour former le Chapitre général de la Congrégation, il en soit choisi deux dans le nombre des simples religieux et deux dans le nombre des officiers. La requête fut condamnée par ces deux tribunaux au début 1763. Dom Emmanuel Marie de LIMAIRAC, avec le soutien d'autres religieux, n'en resta pas là, et publia l'année suivante un livre relatant tous ces abus, chez Chapuis à Bordeaux en 1764.

Cette grande agitation déplut aux Supérieurs. On changea certains Abbés qui n'arrivaient pas à ramener le calme dans leurs abbayes. Il s'ensuivit le rappel de l'ancien Dom Joseph LABAT à Bordeaux pour apaiser les esprits, et suivre ce nouveau procès suscité par Dom Emmanuel Marie de LIMAIRAC et ses consorts.

Un arrêt du Conseil du Roi de 1765, ordonna que Dom Emmanuel Marie de LIMAIRAC soit provisoirement transféré avec Dom MALAURE aux Blancs Manteaux. Ce monastère comportait d'importants bâtiments, une chapelle et des jardins dans le quartier du Marais à Paris. Les autres religieux qui, avec lui, avaient participé à cette publication furent relégués dans des monastères éloignés.

Dom Emmanuel Marie de LIMAIRAC, se voyant désavoué, demanda au Pape de lui accorder un Indult, acte par lequel un religieux était remis au rang de clerc. Il l'obtint, et put sortir de la Congrégation en 1768 avec un autre religieux, Dom TRABEY. La Congrégation de Saint Maur fut contrainte par le Tribunal de Toulouse à lui verser 10 000 livres d'indemnités.

Je vous signale que le site que vous citez à propos des Limairac comporte un grand nombre d'erreurs... à prendre avec circonspection ! Si vous trouvez le décès d'Emmanuel Marie de LIMAIRAC j'en serais ravie !!!

NDLR

Les registres du Cap ne sont conservés que de 1777 à 1788. Pas de décès pendant cette période.

*d'Agnès de Limairac-Jeannerod* : **de GAVARRET à Saint-Domingue in MARIN (Martinique et Guadeloupe), descendance d'officiers de plume de la Marine** (article GHC 2013-art15, p. 9)

Le frère de mon ascendant, Pierre marquis de GAVARRET, fut un marin reconnu à Saint-Domingue. Il était l'oncle de celui qui épousa une demoiselle MARIN.

Voici un extrait généalogique :

- 1 François David de GAVARRET, seigneur de VALLÈGUE  
o et b 15/07/1696 Sorèze (Tarn, 81), Saint Martin ; p Sieur Jean-François de Gavarret, frère du père ; m delle Marguerite de Duran  
x (Cm 03/06/1727 Me Ostric, Carcassonne) Marguerite de FORNIER (ou FOURNIER)
- 1.1 Pierre, marquis de GAVARRET, chevalier  
co-seigneur direct de Vallègue et Villefranche de Lauraguais, colonel d'infanterie, capitaine des frégates du Roi au département de Toulon, élu capitoul en 1778-1780. Garde de la marine 08/01/1743, à 14 ans ; enseigne de vaisseau 01/03/1748 ; lieutenant 17/05/1756 ; capitaine de frégate 15/08/1767 ; **lieutenant-colonel au régiment du Port au Prince** à Saint Domingue 18/08/1772, puis chef de bataillon au même régiment 01/05/1775. Il touchera, sur le fonds des Colonies, 1 200 livres de pension annuelle (accordée en avril 1776), envoyant de la paroisse saint Étienne de Toulouse des certificats de vie en 1777 et 1778 (ANOM, Colonies, E 200). Durant la Révolution, en 1795, il ne fut pas inquiété en raison de son âge.  
o 24/02/1728 Sorèze (Tarn)  
+ 1795/  
Cm 09/01/1769 Me Moncassin, notaire à Toulouse  
x 10/01/1769 Toulouse, Saint Etienne, Louise Céleste Emilie Thérèse CARRÉ, fille de Messire Jacques François Hyacinthe, écuyer, et dame Jeanne Marie Thérèse MEJA  
artiste très douée en peinture, miniatures et aquarelles. Elle participa à de nombreuses expositions à Toulouse  
Ils eurent quatre enfants
- 1.2 Pierre Gaétan de GAVARRET-ROUAIX, seigneur de VALLÈGUE, co-seigneur de SAINT-LÉON  
vendit ses droits à la succession de ses père et mère à son frère Pierre. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Castelnaudary avec Pierre de GAVARRET, son frère, marquis de GAVARRET  
Cm 27/11/1764 Me Lafage à Cintegabelle (31) ; dot de 17 000 livres  
x 28/11/1764 Saint Léon (Haute Garonne, 31) (dispense du 4<sup>e</sup> degré de parenté), Sylvie-Catherine de GAVARRET-SAINT-LÉON  
d'où :
- 1.2.1 Marc Antoine Marguerite Bonaventure de GAVARRET-ROUAIX  
officier au régiment de Bresse-Infanterie  
o 14 b 17/07/1766 Saint Léon (31) (baptisé par noble Pierre Moyse de Gavarret, son grand oncle paternel) ;  
p Marc Antoine de Gavarret Saint Léon, seigneur de Saint Léon et Caussidières, oncle maternel ;  
m demoiselle Marguerite de Gavarret, tante paternelle  
x (Cm 13/10/1789, dot de 200 000 livres, dont 100 000 de biens paraphernaux), Pierre Louise Claire **de MARIN**, fille de messire Jacques Michel de MARIN, écuyer et de Louise Thérèse LEMERCIER de BEAUSOLEIL  
o 21/04/1768 Frouzins (Haute-Garonne, 31) (article GHC 2013-art15, p. 9)

de *Raymond Sancholle* : **Mariage à Frouzins de l'homme d'affaires des MARIN in MARIN (Martinique et Guadeloupe), descendance d'officiers de plume de la Marine** (2013 article 15)

Le 13/02/1774 à Frouzins (Haute-Garonne, 31) se marient, avec dispense de deux bans :

- « *le sieur Nicolas DELORME [signe : Nicolas de LORME], natif de la **Guadeloupe**, homme d'affaires de Mr MARIN, écuyer, seigneur du château de Monbel, notre paroissien depuis environ 8 ans, fils majeur de feu Delorme et de la nommée Marthe, non mariés, baptisé dans l'église de la dite Guadeloupe et ayant toujours professé la religion catholique, apostolique et romaine, ainsi qu'il conste du certificat de son contrat de mariage retenu le 3 du courant par Sauvin, notaire royal de Muret, du consentement signé dudit **sr de Marin** et de la **dame de Beausoleil** son épouse en date du 10 du présent mois, contrôlé ce même jour audit Muret, de la requête présentée par ledit Delorme au sénéchal de Toulouse et répondue le jour d'hier sur les conclusions du procureur du roi, d'une ordonnance qui nous permet de proclamer les bans et de départir la bénédiction nuptiale audit Delorme, de l'ordonnance de M. de Cambon vicaire général en date du jour d'hier qui nous permet et en tant que de besoin enjoint de départir la dite bénédiction nuptiale, le tout dûment scellé et légalisé d'une part* »,
- et Jeanne Marie MARSEILLE, de la paroisse de Villeneuve lès Cugnaux (31), fille d'Arnaud et Jeanne Marie ANGLADE, habitants de Villeneuve.

#### NDLR

Le curé semble méfiant et vouloir se couvrir par toutes garanties pour célébrer le mariage, le futur ne présentant pas son acte de baptême ! La formulation concernant les parents indique que la mère est de couleur. Sans précision sur la paroisse d'origine en Guadeloupe, l'âge du futur ni le prénom de son père naturel, il semble impossible de retrouver son baptême. Recherche vaine faite dans les deux paroisses de résidence en Guadeloupe de Jacques Michel de MARIN et Louise Thérèse LEMERCIER de BEAUSOLEIL (Mont Carmel et Port Louis).

Pas de baptême d'enfants du couple dans les années suivantes à Frouzins.

de *Claudie Dussert* : **Famille de MAURET (Toulouse, Guadeloupe)** (2002 article 13)

Le 19 ventôse an II (09/03/1794) Pierre Étienne LACOMBE, habitant de Toulouse, au nom du citoyen Joseph MAURET, habitant de la Guadeloupe, donne à travailler « à deux fruits » pour un an aux citoyens Michel et Pierre Anartigue père et fils, laboureurs bordiers, la métairie appelée du Village que le dit Mauret possède à Monpitol, district de Toulouse et où ils sont depuis 5 ans : terres, vignes, bestiaux ; détail des cultures à faire. Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2129 19 ventôse II (09/03/1794)

NDLR

Rappel : Joseph Bernard de MAURET seigneur de LA FAURIE (p. 1, 1.1) était fils d'un ancien capitoul de Toulouse.

de *Claudie Dussert* : **GRAVIES de SAINT ANDRÉ** (NS 14 p. 9)

Marianne de GRAVIÉS de SAINT-ANDRÉ avait fait donation entre vifs, le 15 décembre 1744, à Me Jean Pierre PRATVIEL aîné, notaire, de la moitié de la succession de son frère Jean Baptiste Gaston, mort à la Guadeloupe le 22 mars 1739, succession qu'elle ne parvenait pas à récupérer.

Le 16 septembre 1767, Me Pierre Jean PRATVIEL, receveur des épices de messieurs du Parlement de Toulouse, y demeurant, en qualité de donataire de Jean Pierre Pratiel aîné son père, notaire royal (Me Richard) et comme tel donataire de la moitié de la succession de Jean Baptiste Gaston GRAVIÉS de SAINT-ANDRÉ, à cause de la donation à lui faite le 15 décembre 1744 (Me Vidal) par Marie Anne Graviés de St André habitante de Toulouse, veuve de Simon Bouchet, habitant de Mirepoix, constitue son procureur Mr Joseph Gaspard Bellerive, bourgeois de Montauban, cohéritier de ladite défunte Marie Anne Gravier de St André, pour, conjointement avec lui et l'autre cohéritier, recueillir la dite succession à la Guadeloupe. Toulouse, Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28627 16/09/1767

NDLR

Trente ans après le décès, l'héritage des îles restait donc un rêve inaccessible !

Trois contributions à **AURANGE, maître armurier et artificier à la Guadeloupe, et sa famille** (2013 article 1) ; **Famille AURANGE – Apparition d'un autre fils** (2013 article 16) et NS 14 p. 4 :

de *Pierre Baudrier* : **Louis AURANGE**

« *AURANGE (Louis), capitaine au 1er bataillon de la Guadeloupe, puis major au 155e de ligne* » obtient le 8 mai 1813 un passeport pour l'Amérique (La police secrète du Premier Empire : Bulletins quotidiens adressés par Savary à l'Empereur de janvier à juin 1813. Tome 6 ; [éd. par] Nicole Gotteri.- Paris : H. Champion, 2003).

de *Jean-Christophe Germain* : **Joseph Adrien AURANGE (1776-1812) aux Saintes**

*Bernadette et Philippe Rossignol*, d'une part, et *Pierre Bardin*, d'autre part, ont attiré récemment notre attention sur la famille AURANGE de La Guadeloupe.

Tout d'abord, des compléments à l'article de Pierre Bardin :

1. **Jean-Baptiste AURANGE** - capitaine d'artillerie - prisonnier de guerre en Angleterre, évadé d'Ashby la Zouche (Leicestershire) le 15 février 1812 [SHD, FF2-50].

Jean-Baptiste AURANGE était capitaine au 1er bataillon colonial stationné à Flessingue (Vlissingen en Zélande, Pays-Bas), dans l'armée napoléonienne, lorsqu'il a été capturé par les Anglais, après la capitulation de la ville, le 13 août 1809. Il a été détenu ensuite en Angleterre, comme prisonnier de guerre, à Ashby-la-Zouche, d'où il s'est évadé le 15 février 1812. Il a quitté secrètement l'Angleterre le 20 février suivant et a débarqué en France, à Gravelines (département du Nord), 5 jours plus tard. [SHD, YJ-11, Lettre de DECRES, Ministre de la Marine, en date du 9 mars 1812].

2. **Louis AURANGE**, âgé de 47 ans, lieutenant-colonel, débarqué à Basse-Terre le 20 décembre 1829 du navire "La Sabine", en provenance du Havre, aux frais du roi, à la table du capitaine [Colonies, F/5b/4]

Complément sur leur frère **Joseph Adrien** :

Avant la Révolution, Antoine AURANGE (1743-1795/1797) avait été armurier du roi dans l'île et, plus tard, il fut garde magasin de l'artillerie, au fort Saint-Charles, à Basse-Terre. Nous avons ainsi fait ample connaissance avec Antoine AURANGE, Elisabeth MUÑOZ, sa femme, et leurs 6 enfants.

**Joseph-Adrien AURANGE**, leur 3<sup>ème</sup> fils (Adrien Jean Joseph au baptême, 5<sup>ème</sup> enfant), dont il est question ici, a suivi la carrière des armes, comme l'ont fait ses frères, mais pas dans l'armée régulière. Nous savons qu'il s'est battu, tout jeune, comme volontaire dans les rangs des Sans-Culotte puis, s'étant marié à une Saintoise, il est venu s'installer à Terre de Haut. C'est là qu'il résidait sous l'Empire et c'est là qu'il mourra en 1812.

Dans les actes d'état civil où nous avons retrouvé sa trace, il déclare constamment qu'il fait profession de navigateur. Nous savons ce que cela signifie. Un fils d'armurier qui a combattu dans les armées révolutionnaires ne se retire pas aux Saintes pour devenir simple marin pêcheur. Il va courir le bon bord, il devient **corsaire** !!!

Un argument de poids milite en ce sens. Le beau-père d'AURANGE avait, depuis longtemps, un chantier naval à l'anse Mire. C'est là, semble-t-il, que le célèbre corsaire des Antilles, Antoine FUET, avait fait construire sa jolie goëlette « La Guadeloupe ». Un ancien auteur, Rosemond de Beauvallon, nous a laissé une description si détaillée de ce bâtiment, qu'on pourrait croire en le lisant qu'il l'avait vue de ses propres yeux (1). Malheureusement, Beauvallon ne cite aucune source aujourd'hui vérifiable, et il se contente de nous signaler qu'il avait compulsé des papiers de famille qu'on avait alors mis à sa disposition. Gageons qu'un lecteur de GHC aussi généreux que bien renseigné nous fera connaître où se trouvent aujourd'hui ces précieux documents.

#### 1 Joseph Adrien AURANGE

volontaire dans la 7<sup>ème</sup> compagnie du 4<sup>ème</sup> bataillon (1798), navigateur aux Saintes Terre de Haut (1807)  
b 22/03/1779 Basse-Terre Mont-Carmel (fils d'Antoine Aurange et d'Elisabeth « Maniau »)

+ 21/08/1812 Terre de Haut, quartier du Fonds-Curé ; 36 ans

x 1<sup>er</sup> floréal VI (20/04/1798) Basse-Terre, Marie Madeleine MAIN (2), fille de Jean, maître charpentier à Terre de Haut, natif de Saint-Palay en Saintonge (3) et d'Anne Rose GRESSANT

o 15 b 27/08/1781 Terre de Haut

+ 28/05/1839 Terre de Haut

d'où :

#### 1.1 Adolphe AURANGE

charpentier à Terre de Haut, quartier de l'anse Mire

o 04/05/1803 Trois Rivières

+ 12/06/1843 Terre de Haut

\* Marie Élisabeth SAINT-ROMAIN, fille de Pierre et Marie Marguerite FOY

o ca 1785

+ 15/05/1837 Terre de Haut

ax 27/10/1812 Terre de Haut, François PARME, marin, natif de la ville de Saintes en Saintonge

d'où :

#### 1.1.1 Mathilde AURANGE

o 21/04/1828 Terre de Haut

x 19 mars 1858 Basse-Terre, Vincent CARRELORE, gendarme de la compagnie de la Guadeloupe, fils de Pierre et Jeanne BERGUERY

o 31/12/1831 Lurbe, canton d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques, 64)

+ 05/09/1871 Grand Bourg, Marie-Galante

#### 1.2 Jeanne AURANGE

o ca 03/1805 Terre de Haut

+ 24 vendémiaire XIV (16/10/1805) Terre de Haut, 7 mois.

#### 1.3 Clara AURANGE

o 23/07/1807 Terre de Haut

#### 1.4 Joseph Aimé AURANGE

o 02/10/1809 Terre de Haut (occupation anglaise) ; déclaré 31/05/1811

(voir ci-après la trouvaille de *Jean Philippe Mafille* NDLR)

#### Notes

(1) BEAUVALLON (Rosemond de) Les Corsaires de la Guadeloupe sous Victor Hugues (1901), pages 28-29.

(2) Il convient de distinguer définitivement la famille MAIN, originaire de Saint-Palay en Saintonge, de la famille MAINE, ou MAYNE, originaire de Saint-Pierre de la Martinique, présente aux Saintes Terre de -Bas, depuis au moins 1730.

(3) Jean MAIN, o ca 1746 Saint-Palay en Saintonge, maître-charpentier à Terre de Haut, fils d'Elie MAIN et de Jeanne JOLAY ; x 05/01/1778 Terre de Haut avec Anne-Rose GRESSANT, fille d'Alexandre GRESSANT et de Marie Catherine HEBERT ; + 15/07/1794 Terre de Haut, 48 ans.

#### de Jean Philippe Mafille : Joseph AURANGE à Saint Martin

Saint-Martin, partie française, le 11/09/1851, Joseph AURANGE et son épouse Judith RINK PETERSON marient leur fille Alexandrine, née le 18/08/1831 au bourg du Marigot (année non numérisée sur le site des ANOM). Tous sont sans profession et demeurent au bourg du Marigot.

Elle épouse Mathieu Jean Baptiste HUARD LANOIRAIX, sans profession, demeurant au bourg du Marigot, né le 29/07/1816 à la Basse-Terre, Ile Guadeloupe, fils de Marie HUARD LANOIRAIX et Elisabeth Adèle LONGUETEAU, habitants propriétaires à la Basse-Terre y décédés.

Parmi les témoins, Charles de Méry Darcy, notaire, 55 ans

#### NDLR

Jean Baptiste HUARD LANOIRAIX est mort chez lui à Basse Terre, ravine L'Espérance, le 25/12/1851, donc 3 mois après le mariage !

Recherche faite dans l'état civil de Saint Martin (microfilms au CARAN), voici ce que nous trouvons :

- Joseph AURANGE s'est marié dans la partie hollandaise de l'île de Saint Martin (mentionné en 1835), ce qui ne nous permet pas de connaître ses parents ni son lieu de naissance.  
Il est dit âgé de 22 ans en 1831, 23 ans en 1835, 34 ans en 1843, 38 ans en 1851, ce qui le ferait naître vers 1809 ou 1812. La trouvaille ci-dessus de *Jean-Christophe Germain* permet de croire qu'il s'agit du troisième enfant de Joseph Adrien AURANGE et Marie Madeleine MAIN, né en 1809 et déclaré en 1811 !
- Sa femme, Judith Rink (ou Rosette, 1851) PETERSON a un ou deux ans de moins que lui. Ils n'eurent apparemment que des filles, Alexandrine, l'aînée (o 18 d 20/08/1831) ; Cécile Susannah (o 17 d 19/09/1835) ; Susanne Adriane (o 01/06/1843) ; Augustine Adrienne (naissance déclarée le 26/10/1847, acte effacé) ; Marie Madeleine (o 17 d 18/02/1851).

d'*Alexandre Blondet* : **1826 : correspondance de Paul PILLET avec VENDRYES. La suite de « Mon Odysée »** (2014 article 25) et NS 07 p. 13-14

Merci pour cet article.

On comprend mieux que la descendance de Charlotte de MONDION s'était bien implantée à New York puis Brooklyn.

M'intéressant à la famille MANESCA, originaire de Biarritz, je progresse dans son arbre généalogique. La succession de Jean MANESCA, époux MONDION paraît un peu curieuse et il semble que John MANESCA, demi-frère PILLET et CHABERT (p. 7, 1b.1), installé à New York n'en fut guère bénéficiaire.

Il serait utile de consulter le testament de Jean MANESCA, s'il subsiste encore [voir ci-après *NDLR*]. Ce que je peux attester est que sa maison de négoce de la rue Penthievre au Cap fut reprise par son associé Thomas MILLY après 1779 (Affiches Américaines).

Son habitation fut l'objet d'une tentative de reprise par les MANESCA restés à Biarritz, qui rédigèrent la demande d'indemnité [« Portrait d'un Biarrot, Jean-Baptiste Manesca » (par Monique Rousseau, in « Biarritz au 18e siècle - mélanges d'histoire », collectif, Société des sciences lettres et arts de Bayonne, 1994). Il s'agit surtout de Jean-Baptiste MANESCA (1741-1827), frère cadet et filleul de Jean, par ailleurs curé de Saint-Martin de Biarritz. Les frères MANESCA étaient les beaux-frères du corsaire Guillaume LAVERNIS et les cousins germains de Jean de SILHOUETTE, c'est dire s'ils étaient intégrés, comme leur père Adam, parmi les grands marins biarrots.

Le jeune Jean-Baptiste MANESCA, né à Saint-Domingue, était quant à lui passé aux Etats-Unis en 1794 (cf. GHC NS 07) ; il s'y maria avec Louise-Aimée (?) et eut, dans l'état actuel de mes connaissances, 6 enfants mariés :

- Pauline-Joséphine (épouse BASSINI),
- Lodoiska (épouse DURAND, divorcée, relation suivie avec Albert BRISBANE),
- Louis (époux HAZARD),
- Hypatia (épouse SLOCUM),
- Laura (épouse GARCIA)
- Robert (époux WHITEHOUSE).

Ce Jean-Baptiste se faisait appeler Jean ou John. Installé non loin du City Hall, il était professeur de français et est toujours connu pour sa méthode originale d'apprentissage. Il recevait les enfants de la bonne société, comme ceux de James Fenimore COOPER (l'auteur du roman « Le dernier des Mohicans »), et fut surtout le tuteur d'Albert BRISBANE. John MANESCA et son élève Albert BRISBANE furent à l'origine de l'éphémère développement du mouvement utopiste du Phalanstère de Charles Fourier. MANESCA était secrétaire de la Société Phalanstérienne de New York lors de son décès, le 1er septembre 1838 (à New York, et non à New Orleans, comme je l'avais précédemment mentionné NS 07 p. 14). Son épouse fut enterrée en 1854, au cimetière Greenwood de Brooklyn où elle repose avec les BASSINI et GARCIA. Lodoiska et Albert BRISBANE continuèrent l'œuvre de FOURIER dans les années 1840. Leur relation fut quasi maritale à plusieurs reprises, et se termina en procès pour divorce devant la cour suprême en 1883-1885, ce qui concourut à donner une image peu flatteuse des mœurs des utopistes.

Pendant ce temps, à Biarritz, apparaît un fils illégitime de Jean MANESCA (+ 1779). Le 5 novembre 1815, est célébré le mariage (en ligne sur le site des AD 64) de « Manesca Thomas (sic), âgé de 40 ans, capitaine de navire, natif du Cap Français et habitant de cette commune [Biarritz], enfant naturel de feu sieur Jean MANESCA négociant décédé au Cap Français le 27/07/1779 et de Marie Rose d'une part, et dame Marie LOUSTAU, veuve de Jean Bernard HIRIART, charpentier, âgée de 37 ans, fille majeure de Jean LOUSTAU, maçon, décédé dans la commune d'Anglet [...] le 28/1/1789 [...] et de dame Catherine DAMADINE, d'autre part... ». Parmi les témoins retenons Antoine LAVERNIS, propriétaire et Pierre DALBARADE, marin, 23 ans. L'époux signe « Ths Manesca » et l'épouse Marianne Loustau.

Voilà un mariage étonnant entre un enfant naturel, sans doute un mulâtre fils d'esclave, devenu l'héritier légitime en France d'une lignée de marins basques. De ce mariage naquit à Biarritz un (autre) Jean-Baptiste MANESCA le 06/08/1816, et c'est peut être lui qui fit l'objet de la demande d'indemnité. Thomas, dont je n'ai pas retrouvé l'acte de baptême, est décédé à Biarritz le 6 février 1826.

Quant à « Manesca » PILLET, séductrice du jeune BUONAPARTE, je crains qu'il ne s'agisse d'une belle légende.

NDLR

Impossible de retrouver aux ANOM l'éventuel testament et la liquidation des droits entre dame Manesca et son fils le 10/05/1780 devant Me Briffault au Fort Dauphin que nous citons en page 5 : plusieurs notaires de ce nom dans le notariat de Saint-Domingue conservé, mais un seul à Fort Dauphin, dont les minutes ne sont conservées que de l'an X à l'an XII. En revanche il se trouve peut-être aux archives départementales de la Gironde, dans le fonds 73 J (voir la note 17).

Impossible de retrouver le baptême de Thomas Manesca au Cap vers 1775 puisque les registres ne sont conservés que depuis 1777.

Les fiches de jeu conservées avec l'inscription « Manesca » devaient en fait être celles de Jean Baptiste (9 ans en 1788), demi-frère de la demoiselle Pillet (laquelle, qui n'avait que 11 ans en 1788, aurait fait la conquête de Napoléon Bonaparte...) et devaient lui venir de son père décédé : l'inscription ne serait donc pas de la main de Bonaparte.

## TROUVAILLES

### de *Pierre Bardin* : **Mariage de Domingoï à Livry sur Seine**

Le 7 février 1787 à Livry sur Seine (Seine et Marne, 77), après publication aux églises Saint Roch et La Madeleine à Paris, mariage de messire Jean Pierre Marie de MOREL, officier au régiment de l'île de France infanterie, baptisé à la paroisse Sainte Rose de Léogane le 01/12/17 (fin en marge illisible), fils majeur de + messire Pierre Augustin et de dame Marie Marthe CAIGNET demeurant à Paris paroisse Saint Roch, et demoiselle Jeanne Rose CAIGNET, baptisée à Notre Dame de la Nativité de l'Acul juridiction du Cap, le 23/10/1767, fille mineure de + messire Armand Robert, commissaire général de la marine, ordonnateur au Cap Français, et de dame Marie Anne Jeanne DUPERRIER sa veuve, de droit et de fait de la Madeleine.

Ils ont obtenu une dispense du Pape Pie VII du 2<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> degré de consanguinité ; des lettres patentes du roi du 27/01, dérogoires à la déclaration de 1743 qui règle la manière d'élire des tuteurs aux mineurs qui ont des biens situés en France et dans les colonies : dispense de publications de bans en la paroisse Notre Dame de l'Accul et élection d'un tuteur ad hoc à Paris ; sentence du lieutenant civil du Châtelet de Paris qui crée tutrice ad hoc de l'épouse madame sa mère.

Témoins de l'époux : Mrs Jean François comte de Reynaud, maréchal des camps et armées du roi ; **Étienne Louis marquis de La Ferronnays, maréchal des camps et armées du roi et seigneur de cette paroisse**, François Charles Gouraud de Bellevue, écuyer ; Pierre de Bruix chevalier de Saint Louis ; Jean Baptiste Hosten, capitaine de dragons ; René Pascal Fournier comte de Bellevue, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis ; Charles Marie François David, chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel de cavalerie ;

Témoins de l'épouse : Madame Marie Anne Jeanne Duperrier de Caignet, sa mère ; Mde Peyrac ; Mde de Conill Boissonnier ; Mde de La Frémoire ;

« lesquels tous témoins nous ont affirmé du domicile, de la liberté et catholicité des parties ».

NDLR

Voir <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art10.pdf> : « Les FERRON de LA FERRONAYS et Saint-Domingue et la fratrie CHABANON » p. 4, 1.1.5.

Sur les familles concernées, voir en particulier la note généalogique du colonel Arnaud sur les CAIGNET (CGHIA 20) : Marie Marthe et Armand Robert étaient frère et sœur ; et l'article « Les familles BRUSLÉ de BAUBERT (La Rochelle, Saint-Domingue) et DUMOURIER DUPERRIER » (GHC 224, avril 2009), en particulier p. 5852-53, A 1.3.3.

Sur les témoins, voir les index de GHC.

### de *Philippe Gautret* : **Testament à Bordeaux de BOESSEL de TOCQUEVILLE, habitant de la Rivière Pilote (Martinique)**

Le 4 août 1767, Messire Jacques Julien BOESSEL de TOCQUEVILLE, écuyer, capitaine de dragons, habitant ordinairement au quartier de Rivière Pilote, paroisse Notre Dame de Bon Secours, Martinique, depuis peu de temps à Bordeaux à l'hôtel de France, rue Mégnac, paroisse Saint Pierre, malade, remet au notaire un papier scellé contenant un codicille à son testament.  
AD 33, 3<sup>E</sup> 20321 1767

NDLR

ANOM, COL D2C 90, folio 163 : « Boessel de Tocqueville (Jacques Julien), gentilhomme de noblesse reconnue, capitaine de la compagnie de dragons de milices de la paroisse de la Rivière-Pilote et de Sainte-Luce au quartier du Marin (10 décembre 1765) »

de Jacques d'Arjuzon et Philippe Gautret : **Portraits de Philibert ROUXEL de BLANCHELANDE, gouverneur de Saint Domingue en 1790, et de Madame Anne VIGNEROT DU PLESSIS...**

Peints au Cap en 1791 par François Malepart de Beaucourt

[http://www.briscadieu-bordeaux.com/documents/catalogue\\_OBJET\\_ART\\_21\\_JUIN\\_2014\\_BD.pdf](http://www.briscadieu-bordeaux.com/documents/catalogue_OBJET_ART_21_JUIN_2014_BD.pdf)

catalogue p. 12-13

Vente 21 juin 2014, étude Briscadieu à Bordeaux

« François MALÉPART de BEAUCOURT, né à La Prairie, près de Montréal, en 1740, étudia à l'Académie royale de Bordeaux où il fut reçu en 1784. Vers 1785 il s'installe à Saint-Domingue, en tant que peintre de portraits, d'histoire, d'architecture, de paysages etc. Affilié à "La Vérité", loge franc-maçonnique fondée au Cap Français en 1767, il a ainsi l'occasion de rencontrer officiers et dignitaires et de se créer un vaste réseau de relations. Il quitte l'île vers 1791. Après un passage à Philadelphie, il rentre en 1792 à Montréal, où il meurt deux ans plus tard. »

NDLR

ROUXEL de BLANCHELANDE fut guillotiné, ainsi que son fils.

Voir aussi question 06-65, GHC 195, septembre 2006, p. 4969 et sa carrière par G. Bodinier (CGHIA 71, septembre 2000, p. 57).

Nous n'avons vu nulle part cité le nom de la femme de Rouxel de Blanchelande. Leur fils est né à Chaussin dans le Jura (voir GHC 14, mars 1990, p. 114) mais les registres du Jura ne sont pas encore numérisés. La page d'histoire du bulletin municipal de Chaussin de 2013 dit qu'à l'élection de la municipalité en février 1790 « bien qu'absent de Chaussin, M. Rouxel de Blanchelande fut élu maire ». Le nouveau conseil municipal lui écrivit à Saint-Domingue en lui disant que s'il acceptait « il lui serait offert ainsi qu'à Monsieur son fils des cocardes aux couleurs nationales et à Madame de Blanchelande un beau bouquet. »

En fait, soit le portrait n'est pas celui de sa femme (c'est le plus probable), soit il y a une erreur sur le nom de celle-ci, soit il s'agit d'un remariage. En effet Philippe Clerc avait demandé au service Entraide de France Genweb, et nous a transmis, l'acte de mariage le 21/06/1773 à Chaussin de Philibert Rouxel de Blanchelande avec demoiselle Jeanne Baptiste VILLERMOT de BEAUREPAIRE, fille mineure de + Étienne, conseiller maître en la chambre et cour des Comptes du comté de Bourgogne [patente enregistrée à Besançon le 28 mai 1751 (Archives du Doubs, B 942)] et de dame Anne de VILLERMOT de BEAUREPAIRE.

C'est bien la mère de Jean Philibert Maurice, né le 18 et baptisé le 23/09/1774 à Chaussin (l'aide de camp de son père, guillotiné à 20 ans). Philippe Clerc ajoute que ce dernier avait une sœur, prénommée Marie Charlotte.

La notice du catalogue dit que Anne VIGNEROT DU PLESSIS serait apparentée à Armand Désiré de Vignerot du Plessis (1761-1800), député de la noblesse aux États Généraux de 1789. Nous ne trouvons pas de fille prénommée Anne dans les diverses généalogies de cette famille ni de mention de la présence à Saint-Domingue de famille de ce nom. Qui peut identifier cette jolie dame ?

de Philippe Clerc : **Tombe du Marseillais Étienne VIAU à la Jamaïque**

Philippe Clerc a envoyé à la Liste GHC la photo transmise par Cathy Aquart, avec l'autorisation du groupe Facebook qui photographie les anciennes tombes jamaïcaines, d'une pierre tombale du cimetière de la cathédrale anglicane de la Jamaïque ; inscription en anglais puis en français :

*Sacred to the memory of ETIENNE VIAU, Esquire, native of Marseilles, who died in this town, Saturday the 28th Feb. 1835 aged 53 years, respected by all who had the pleasure of knowing him. This marble is placed over his remains by his disconsolate widow and children. Requiescat in gloria dei.*

*Consacré à la mémoire de sieur ETIENNE VIAU, natif de Marseille, décédé dans cette ville le 28 février 1835 âgé de 53 ans, respecté de tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître. Ce marbre est placé sur ses restes par sa veuve et ses enfants inconsolables. Requiescat in gloria dei.*

Jean-François Clenet ajoute une information trouvée sur

[http://www.jamaicanfamilysearch.com/Members/C\\_a1.htm](http://www.jamaicanfamilysearch.com/Members/C_a1.htm) :

Etienne Viau, marchand à Kingston, était parrain le 8 septembre 1819 (église catholique Holy Trinity, Kingston) d'un enfant de père et mère inconnus prénommé Etienne Alexandre.

NDLR

Voir aussi : <http://www.jamaicanfamilysearch.com/Members/barcor2.htm>

de Claudie Dussert : **Reconnaissance de dettes du comte de SABRAN envers Antoine FOUCHEROT ancien négociant au Cap**

Le 13 octobre 1789 « haut et puissant seigneur Louis Auguste Elzéard comte de SABRAN, maréchal des camps et armées du Roi, habitant ordinairement à son château de Fournets au diocèse de Rieux [...], étant venu à compte avec Mr Antoine FOUCHEROT, négociant habitant à Paris et ci-devant au Cap Français », tous deux de présent à Toulouse, en vertu des condamnations prononcées au Cap le 23 avril 1785 contre le seigneur

de Sabran en faveur du sieur Foucherot, s'est trouvé débiteur envers lui de 12 980 livres. Il s'oblige à les payer par termes de 2 000 livres tous les deux ans à partir du 14 octobre 1793.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2124 13/10/1789

#### NDLR

Colonies E 361, gros dossier (141 folios, vues 365 à 570) de Louis Auguste Elzéard comte de SABRAN, maréchal de camp, ancien colonel du régiment du Cap (1743/1788) : né à Paris le 19 janvier 1743, brigadier des armées du roi, nommé lieutenant colonel du régiment du Cap en 1772 et colonel du même régiment en 1780, démissionne en 1783 après 26 années de service ; des réclamations de créanciers ; en 1776 le comte d'Ennery à qui on demande son avis, écrit qu'il « aime le jeu, la dépense et est fort peu rangé. »

Colonies D/2c/7, p. 158 : entré aux Mousquetaires noirs (25 novembre 1756), aux Chevaux-légers (9 septembre 1758), cornette au régiment de Charente Cavalerie (1759), guidon de gendarmerie (1762), lieutenant-colonel (25 avril 1765), employé à l'École d'équitation de Saumur (1770), lieutenant-colonel au régiment du Cap (18 août 1772), brigadier d'infanterie aux colonies (25 octobre 1776), colonel au régiment du Cap (1er février 1780), maréchal de camp (1er janvier 1784), chevalier de Saint-Louis le 24 décembre 1773.

D'après la généalogie Wailly sur Geneanet il fit partie de l'armée des Princes comme aide de camp du prince de Condé et mourut le 22 août 1795. Marié le 15/02/1762 avec Marie Antoinette COSTE de CHAMPERON il n'en eut qu'une fille, morte en 1782. Voir aussi « Une grande famille provençale, les SABRAN-PONTEVÈS » par Luc Antonini, p. 53.

Il est douteux que le négociant FOUCHEROT ait jamais été remboursé...

#### de Claudie Dussert : **Famille BERNARD, de Léogane à Toulouse**

Le 14 juin 1788, Joseph BERNARD, 29 ans, bourgeois habitant à Toulouse, rue des Filatiers, paroisse Notre Dame de la Dalbade, fils de + Me Bernard, avocat en parlement originaire de Besançon, postulant au conseil supérieur de Léogane, décédé à Toulouse en 1759, et de + dame VIOLAIN, originaire du quartier des Boucassins, paroisse de l'Arcahaye, dépendance de Léogane, décédée à Toulouse en 1777, lesquels ont laissé pour seuls héritiers deux fils et deux filles, Pierre, Joseph (constituant), Catherine Victoire et Jeanne Claude Françoise BERNARD. Ils ont laissé des biens à Saint Domingue dont il n'a jamais touché aucun revenu et il ignore qui en a la gestion et administration ni en quel état sont les procès que ses père et mère avaient en cours. « *Ne voulant plus rester dans cette ignorance* », il donne procuration à MM Duchemin, Griot et Compagnie, négociants au Port au Prince, pour « *conjointement avec ses dits frère et sœurs ou leurs procureurs fondés* », régir tous les biens (etc.). Il signe « Bernard Cadet ».

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2123 14/06/1788

#### NDLR

Voir dans GHC nouvelle série n° 14, page 15, l'acte de « Vente d'une habitation au Boucassin » en 1761 par Catherine VIOLAIN veuve de Pierre BERNARD.

#### de Claudie Dussert : **Famille BORDIER à Toulouse et au Cap**

Procurator en blanc le 22 mai 1792 de dame Marie CHAUVET veuve de François BORDIER, notaire au Cap Français, et habitante à Toulouse rue Croix Baragnon paroisse Saint Étienne, comme seule héritière de droit de Jean François Marie Fortuné Bordier son fils unique décédé ab intestat au Cap Français en février 1792, lequel était héritier avec Jean François Bordier jeune son oncle, aussi notaire au Cap, de François Nicolas Bordier et Marie Métayer ses grands père et mère et dudit Jean François Bordier son dit oncle, pour obtenir la délivrance des dites successions.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2128 22/05/1792

#### NDLR

Les minutes de François Bordier aîné, notaire au Cap, vont de décembre 1776 à décembre 1779 et celles de Bordier jeune de décembre 1776 à décembre 1788.

#### de Claudie Dussert : **DUCHEMIN de L'ÉTANG, médecin à Saint-Domingue**

Suzanne Catherine WITERSSEN, veuve de Julien François DUCHEMIN DELETAN, médecin de l'hôpital de Saint Domingue, habitante à Toulouse rue des Coffres 5<sup>ème</sup> section n° 324, déclare le 9 pluviôse II (28/01/1794) avoir reçu de la Trésorerie nationale en espèces 375 livres pour 18 mois, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1792, de la pension de 250 livres à elle due par la République ; autre quittance le 3 prairial (22/05/1794), de 458 livres pour 22 mois de la pension de son mari, du 01/07/1792 au 30/04/1794. Elle signe Ct Witersen Ve Duchemain Letang.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2129 9 pluviôse et 3 prairial II

#### NDLR

DUCHEMIN de L'ETANG (Julien-François), docteur en médecine de la faculté de Montpellier depuis 1759 ; forcé de se réfugier à Saint Domingue en 1774 pour éviter les poursuites de ses créanciers, « à cause des

dernières réductions des rentes sur l'hôtel de ville où il avait toute sa fortune », il est nommé médecin du roi aux Cayes, par brevet du 27/02/1775 et part de Nantes pour Saint Domingue en avril 1775 ; sa femme reçoit en novembre 1775 l'autorisation de le rejoindre par Nantes ; elle s'embarque à Nantes à 33 ans pour les Cayes Saint Louis le 19/01/1776 avec son enfant de 2 ans ; tous deux sont natifs de « Stade en Hanovre ». Duchemin de L'Étang demande et obtient en 1777 la permission de faire imprimer à Saint-Domingue une Gazette de Médecine et d'Hyppiatricque. Plusieurs numéros de cette publication ont en effet paru. Membre de l'Assemblée provinciale du Sud en 1790 (Index Moreau de Saint Méry et ANOM Colonies E 144 – gros dossier de 215 vues, qui contient entre autres un mémoire sur l'intérêt que présente l'herbe de Guinée et un autre sur les maladies des soldats et autres européens à Saint-Domingue : « nombre prodigieux d'Européens enlevés chaque jour sous ses yeux par la maladie du pays que les uns qualifiaient de maladie de Siam, les autres de fièvre maligne, les autres enfin de fièvre putride », ainsi que les pians, le tétanos etc.).

Arrivé à Bordeaux en 1780 après deux naufrages au cours de sa traversée, a perdu tous ses effets et obtient des « secours de route » (AD Gironde Inventaire, C 2510 1772-1786).

En septembre 1781 il revient à Saint-Domingue ayant obtenu la place de second médecin au Cap (où les hôpitaux sont surchargés par les blessés et malades de la guerre). Puis à la fin de la guerre, en 1783, il repart pour Paris où il reste 5 ans sans emploi. Le 13 août 1789 il embarque au Havre pour Saint-Domingue reprendre son service aux Cayes : âgé de 50 ans et natif d'Autun en Bourgogne (71), fils de Claude et Pierrette Régnier.

L'année suivante, le 1<sup>er</sup> décembre 1790 s'embarquent au Havre pour le rejoindre aux Cayes son épouse Suzanne Catherine WITTERCEN, 47 ans, née à « Chatade en Hanovre », fille d'Arthur et Sophie Catherine Staos, avec sa fille Brigitte Louise Suzanne DUCHEMIN de l'ÉTANG, 17 ans, née à Paris.

Le 2 juin 1793 sa femme écrit de Toulouse que, ayant reçu du Havre une lettre annonçant la mort de son mari « médecin des hôpitaux pour la république aux Cayes », elle demande s'il en est fait mention dans les lettres ou registres arrivés au bureau des colonies depuis le 20/12/1792.

**de Claudie Dussert : Testament puis inventaire à Toulouse de la dlle GIRAUD d'ORZOL, de la Martinique**

Chez Jean Olive Feodiste, rue Saint Rome paroisse Saint Étienne de Toulouse, le 12 mai 1767, la demoiselle Françoise Bonne de GIRAUD DORSOL DUPOYET (orthographe de la signature), native de la Martinique, quartier de Lamentin, paroisse Saint Laurent, fille de + sr Charles François de Giraud sieur D'orzol et de + dame Hélène Levassor de la Chardonnière, habitante de Toulouse depuis 18 mois, malade, dicte son testament. Elle ne fait aucun legs mais fait son héritier universel le sieur Charles François ASSELIN DESLAURIER, de l'île Saint-Domingue, actuellement à Toulouse, son ami.

Le 29 mai 1767, Me Corail procède à l'inventaire après le décès, la veille, de dlle Françoise Bonne GIRAUD DORSOL DUPOYET, native de la paroisse Saint Laurent du Lamentin de la Martinique. Ses effets se trouvaient dans l'une des deux chambres de l'appartement meublé quelle « tenait à loyer et à chambre garnie du premier appartement de la maison de Jean Olive Feodiste, rue Saint Rome, paroisse Saint Étienne ». L'inventaire est fait en présence de Charles François ASSELIN DESLAURIER, son ami et son héritier et légataire universel, qui ne veut prendre cette qualité que sous bénéfice d'inventaire, et en présence de Françoise Terride, de la paroisse de Dondas diocèse d'Agen, sa fille de service depuis environ deux ans.

Dans une des deux malles se trouvent ses vêtements, décrits, tous « vieux », dont des « engageantes » (manches longues et pendantes) de blonde (dentelle), des « respectueuses » (collerettes) de mousseline, des « jeunesses » de gaze ou de « point de perruque » ; 4 paires de souliers ; des livres (L'introduction à la vie dévote du père Brignon ; Histoire de France, in 12 en trois volumes, Paris, 1720 ; Le bachelier de Salamanque, tome 2 ; Le nouveau voyage de France, par M. Piganiol ; Impression de Paris, de 1755) ; 7 couverts en argent pesant 1 livre 14 onces.

Dans l'autre malle, des vêtements, tout aussi vieux ; « deux draps de toile commune fort vieux » ; des coupons de tissus et pelotons de coton ; « deux évantaux (sic) dont l'un d'os et l'autre de bois, vieux et quasi hors d'usage » ; « une paire boucles à brillants montés sur l'argent y manquant plusieurs pierres » ; « un double louis d'or de 48 livres et 16 écus de 6 livres chacun ».

Dans un portefeuille de salamandre : une lettre de MM R. Vignes et Compagnie, négociants à Bordeaux, du 26 février dernier avec un compte de vente pour elle, arrêté à cette date ; son extrait baptistaire du 25 juin 1726 au Lamentin, expédié le 26/06 dernier ; deux états arrêtés le 21/07/1763 par MM Texandier frères et Papin, à Saint Pierre de la Martinique ; un compte donné par la dlle Durocher Dorsol sa sœur le 21/07/1763 à la Rivière Salée.

Dans la chambre, d'autres vêtements de la défunte et draps et serviettes dont chaque pièce est « commune et vieille » ; « une seringue d'étain garnie dans son étui ».

Le sieur Asselin et la dite Terrade ont juré sur les Evangiles qu'ils ne connaissent aucun autre objet de la succession, dans la présente maison ou ailleurs, et qu'ils n'ont rien caché ni emprunté.

L'ensemble peut valoir 890 livres.

Toulouse, Me Corail, 3<sup>E</sup> 28627 12/05/1767 et 3<sup>E</sup> 28648 29/05/1767

NDLR

Elle est décédée à 41 ans le 28 mai 1767 (Saint Étienne) et a été inhumée le lendemain dans le cimetière Saint Sauveur.

Sur ses parents, GIRAUD d'ORZOL, mariés au Marigot en 1706, et leur ascendance, voir Personnes et familles à la Martinique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur les ASSELIN DESLAURIER voir NS 14 p. 10 et ci-après le testament de son frère.

Les livres :

L'introduction à la vie dévote, de Saint François de Sales (1608), rééditée en français moderne par le père Brignon, jésuite, en 1728 eut beaucoup de succès.

Jean-Aimar Piganiol de La Force (1673-1753), historiographe royal, auteur entre autres de la Nouvelle description historique et géographique de la France (1715, 5 volumes).

Le bachelier de Salamanque, de Lesage, 1736

de *Claudie Dussert* : **Julie LHERM, mulâtresse de la Grenade**

Julie LHERM, « mulâtre [sic] native de l'isle de la Grenade de présent en cette ville au service et en qualité de femme de chambre de madame de ROCHARÇON », enceinte, s'est rendue à l'hôtel de ville le 4 août 1768 « pour satisfaire aux ordonnances et arrêts de règlement qu'elle ignorait par ci-devant étant d'un pays coutumier », pour « y faire sa dénonce ». Il lui fut dit que « pour la forme et la validité de ladite dénonce il fallait qu'elle nommât indifféremment quelqu'un ». Ne sachant que dire elle donna le premier nom qui lui passa par l'esprit, celui du sr JALLIER, qui a été arrêté. Mais depuis, « mieux instruite et ayant réfléchi sur les conséquences de son serment » elle a demandé pardon au sr Jallier de sa méprise et consent qu'il se fasse relaxer à ses frais. Etant sans fortune elle donne pouvoir au porteur de l'acte de consentir à ladite relaxe.

Toulouse, Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13900 26/08/1768

NDLR

Un Jean Joseph JALLIER, négociant, de Carbonne (Haute-Garonne, 31), était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 09/02/1769.

La maîtresse de Julie se nommait en fait ROUCHASSON. Voir l'acte suivant.

de *Claudie Dussert* : **ROUCHASSON, de la Grenade**

Le 27 août 1787, le sieur Pierre Marie René ROUCHASSON, habitant actuellement à Baziège, majeur, né à l'île de la Grenade, paroisse Notre Dame de l'Assomption du Marquis, le 26 août 1762, ayant parfaite connaissance de la transaction passée entre lui, ses frères et sœurs et dame Marie Claudine de SOZAY leur mère commune le 8 mai 1774 (Me Saurine, Toulouse), ainsi que de l'acte de vente du domaine d'Espeyroux consenti par leur mère à Me Bladviel, avocat au parlement, le 2 mai 1777 (même notaire), ratifie cet acte et fait cession à Messire Jean François Étienne de Lautar, ancien procureur du roi aux requêtes du Palais, de 6 000 livres à recevoir dudit Me Bladviel qui la doit audit sr Rouchasson pour la portion le concernant sur le prix de la vente du dit domaine, de 35 500 livres. Cette cession est faite pour pareille somme de 6 000 livres que le sr de Lautar paie en mille écus de 6 livres pièce

Toulouse, Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13908 27/08/1787

NDLR

Pierre Marie s'embarqua peu après à Bordeaux pour Saint-Domingue, le 19/10/1787. Il allait peut-être y rejoindre sa sœur Marie Madeleine épouse du sr Moreau qui y était partie à 29 ans, de Nantes, le 5 novembre 1783.

Pierre Marc Antoine ROUCHASSON, bourgeois de Toulouse « natif de l'Amérique » du bulletin NS 14, p. 17, était donc en fait de la Grenade et un des frères aînés de Pierre Marie René et le domaine d'Espeyroux, vendu en 1777 par la famille Rouchasson avait été acheté par la mère, déjà veuve, en 1766.

de *Claudie Dussert* : **Michel ASSELIN DESMATEUX, de la Petite Ance, son testament et sa fille carteronne**

Le 28 novembre 1766, chez M. Carrière, docteur en médecine à Toulouse, place Saint Georges, paroisse Saint Étienne, le sieur Michel ASSELIN DESMATEUX, natif de la paroisse de la Petite Anse du Cap Français, depuis peu de temps à Toulouse, malade, fait son testament. Il institue pour ses héritiers et légataires universels Pierre, Jean, Charles François et Joseph Asselin, ses chers frères. Il déclare « avoir une fille carteronne et naturelle demeurant au bas de la côte dudit Cap Français qu'il veut que ses héritiers achètent pour lui procurer la liberté et la rendre libre » [pas de précision d'âge ni de prénom ].

Le 15 janvier 1767 il ajoute un codicille à son testament. Il lègue à son frère, Charles François ASSELIN DESLAURIER, avec qui il habite, tout le mobilier qu'il a actuellement et pourra avoir à Toulouse ou ailleurs en France, argent monnayé, billets, argenterie, bijoux, garde robe, effets personnels, hors du partage qui sera fait entre lui et ses autres frères Pierre, Jean et Joseph, cohéritiers, tous légataires universels par le dit testament. Il nomme ce même Charles François son légataire universel. Il ne peut signer « à cause du tremblement de sa main droite. »

Michel ASSELIN DESMATEUX mourut le jour même, 15 janvier.

Le 26 janvier Antoine POUGET, son domestique, recevait de Charles François ASSELIN DESLAURIER 63 livres en 10 écus de 6 livres et un petit écu de 3 livres, pour paiement et solde de ses gages.  
Toulouse, Me Corail, 3<sup>E</sup> 28626 28/11/1766, 3<sup>E</sup> 28627 15 et 26/01/1767

NDLR

Inhumation paroisse Saint Étienne le 15 janvier 1767 : dit âgé de 44 ans et natif de la paroisse de La Petite Anse du Cap Français (les registres de La Petite Anse ne sont conservés que de 1777 à 1788 et ont été oubliés à la numérisation).

Même paroisse, le 24 décembre 1755 acte d'inhumation, dans l'église de Saint Jacques, de dame Marie Catherine de Seigneur épouse de Mr Charles Thomas Asselin, officier des milices au quartier de la Plaine du Nord au Cap Français, environ 31 ans, décédée la veille.

de *Claudie Dussert* : **Basile MINETS, mort au Cap, et ASSELIN DESLAURIER**

Le 20 août 1767, Marie RICURT, veuve de Vincent TATAZAC CARTIER, habitante de Tarbes en Bigorre, de présent à Toulouse pour un procès, est seule enfant de + Jean Ricurt et + Jeanne MINETS, de Tarbes, et petite-fille de + Léonard MINETS et + Anne Laforce, aussi de Tarbes, et en cette qualité leur seule héritière et la plus proche parente et seule héritière de droit de + Basile MINETS son oncle natif de Tarbes, décédé ab intestat paroisse Saint Grégoire du Cap Français le 04/10/1764, par le décès de Jeanne Minets seule fille de + Basile, arrivé le 12/12/1763 paroisse Saint Jean de Tarbes. Elle fait donation entre vifs à Charles François ASSELIN DESLAURIER, de Saint-Domingue, actuellement à Toulouse, paroisse Saint Étienne, de tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiennent du chef de ses père et mère, de ses grand-père et grand-mère, de son oncle et de sa cousine Jeanne, à la réserve de la jouissance sa vie durant de ceux des dits biens qui sont à Tarbes. Le sieur Asselin paiera tous les frais du procès qu'elle a en cours, lui versera une pension annuelle viagère de 120 livres sa vie durant, en deux semestres et, après son décès fera dire des messes basses en l'église Saint Jean de Tarbes pour elle, sa mère et ses grands-parents

Le 4 septembre 1767 Marie RICURT, veuve de Vincent TATEZAC CARTIER, habitante de Tarbes en Bigorre, reconnaît avoir reçu de Charles François ASSELIN DESLAURIER, de Saint-Domingue, actuellement à Toulouse, en exécution de la donation entre vifs qu'il lui a faite le 20 août, 92 livres pour pension annuelle viagère. Elle ne sait pas signer.

Le 28 février 1769 Charles François ASSELIN DESLAURIER renonce à la donation entre vifs que Marie RICURT veuve de Vincent TALAZAC (sic) CARTIER lui avait faite le 20/08/1767, sans préjudice de ce qui lui est dû par elle, soit des prêts et avances et paiements qu'il lui a faits  
Toulouse, Me Corail, 3<sup>E</sup> 28627 04/09/1767, 3<sup>E</sup> 28629 28/02/1769

NDLR

Voir ci-dessus le testament de son frère ASSELIN DESMATEUX et NS 14 le contrat de mariage de sa fille.

de *Claudie Dussert* : **Charles LAFITE, habitant du Cap, acquéreur du château de Boiron à Astaffort**

Le 28 décembre 1767, quittance par Mre Jean Pierre de Cassaignau de St Félix, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine d'infanterie, à Mr Charles LAFITE, habitant du Cap Français, quartier de la Petite Ance, représenté par Mr Bernard Castilhon, négociant de Toulouse, de 25 000 livres que Lafite lui a fait passer par lettre de change, payée réellement en louis d'or de 24 livres pièce, écus de 6 livres chacun et monnaie, somme qui lui restait due de celle de 57 000 livres, prix de la vente que le sr de St Félix lui fit, le 14 juin 1766 (Me Dulot à Astaffort), sous l'acceptation de Me François Lafite son frère, docteur en théologie, curé de Donzac, du château de Boiron,.  
Toulouse, Me Corail, 3<sup>E</sup> 28627 28/12/1767

NDLR

Aujourd'hui domaine vinicole du Boiron à Astaffort (Lot et Garonne, 47), propriété de Francis Cabrel et de son frère Philippe.

Donzac est dans le Tarn et Garonne (82).

de *Claudie Dussert* : **Antoine PRUD'HOMME, négociant du Cap**

Le 13 août 1775 Jacques Gallant, praticien, habitant de Toulouse, au nom d'Antoine PRUD'HOMME, négociant au Cap Français, actuellement à Tours (procuration 19/07 Mes Thenon et Gervaise à Tours), fait cession à Guillaume Robert, maître de musique à Toulouse, de 3 624 livres argent de l'Amérique, à recevoir de Charles LOUP de LONCHAMP qui la doit par jugement du juge royal du Cap du 03/10/1772. Cession faite pour le prix de 2 100 livres, présentement payé réellement en écus de 6 livres et monnaie.

La procuration elle-même est déposée par la suite chez le notaire : Antoine Prudhomme, négociant au Cap alors à Tours, faisait pour lui et pour son frère et associé au Cap  
Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13902, 13/08/1775 et 13912.

de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste FOURNET, habitant de l'île de la Dominique**

Le 20 mars 1776 dlle Françoise Fournet, habitante de Toulouse, rue Boulbonne, paroisse Saint Étienne, unique enfant de + Jean Baptiste FOURNET, habitant de l'île de la Dominique, et de dlle Élisabeth COLAS, et par là sa seule héritière, constitue son procureur Gaspard Martin de MURET, habitant à Saint Pierre de la Martinique, pour prendre possession des biens meubles et immeubles de la succession puis les vendre et lui en faire passer le montant en France

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13903, 20/03/1776

de *Claudie Dussert* : **Bail de régie d'habitation à Limonade par le marquis de LA ROCHE de FONTENILLES d'AMPHOUX**

Le 4 mai 1776 « haut et puissant seigneur marquis de Larroche Fontenilles d'Emphoux de St Auban (signe Mis De LA ROCHE de FONTENILLES D'AMPHOUX), seigneur de Terre Basse Lavedan, Boussan et autres places, officier dans le régiment du Roy, de présent en cette ville », nomme Me Jean Gérard d'Angrézas, avocat en parlement, habitant de Toulouse, pour son régisseur général de l'habitation que le dit seigneur marquis possède au quartier de Limonade, isle de St-Domingue, en qualité d'héritier de Me Pierre Paul d'Amphoux, écuyer, chevalier sieur de St Auban, suivant son testament du 7 mars 1758, enregistré le 13 mai suivant par Me Nicolas à Nîmes. Nomination pour 2 ans, « à moins de mécontentement ou inconduite de la part de l'une des dites parties », depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1777, date à laquelle prendra fin le bail à ferme consenti au sr Jean François Pagès fils, négociant habitant de Toulouse, le 11 octobre 1771 (Me Fontas). Suivent 10 conditions parmi lesquelles : le sieur d'Angrézas se rendra au début 1777 à Saint Domingue pour inspecter la manière dont le fermier actuel fait faire la régie de l'habitation ; il fera une avance au marquis de Fontenilles sur le produit des revenus de l'habitation de 20 000 livres et la verse immédiatement en 3 333 écus de 6 livres qu'il se remboursera avec les intérêts à 10 % ; il aura 10 % de tous les fruits de l'habitation et « sera logé, nourri, blanchi et médicamenté aux frais de la dite habitation suivant l'usage du pays » ; il tiendra un livre des dépenses et recettes qu'il enverra à la fin de chaque année ; il adressera tous les sucres faits sur l'habitation au sieur Jauge, armateur, demeurant aux Chartrons à Bordeaux

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13902, 04/05/1776 (2 actes)

#### NDLR

Long acte intéressant par l'énumération des conditions de la régie dont nous n'avons transcrit qu'une partie.

Pierre Paul Louis de LA ROCHE marquis de FONTENILLES était membre du Club Massiac. Il participa à la guerre d'Indépendance des États-Unis.

de *Claudie Dussert* : **Nicolas Denis GLIER, testament et inventaire**

Le 5 octobre 1778 Pierre Jacques GLIER, avocat en parlement habitant à Toulouse dit que son père Nicolas Denis GLIER, capitaine de navire marchand, est décédé ce matin dans la maison de campagne du sr Calvet, ayant fait avant son décès, le 27 septembre 1778, un testament qu'il dépose pour être ouvert par le notaire.

Il y déclare que de son mariage avec dame Claire Lemaire il a deux enfants vivants, Pierre Jacques et Rosalie. Cette dernière lors de son mariage avec M. de Lahougue a été instituée son héritière particulière et à son défaut ses enfants nés ou à naître. Il désigne comme héritier général universel son fils.

En conséquence Pierre Jacques Glier révoque tous les pouvoirs et mandats donnés par son père et spécialement le 16 février dernier au sr Louis Gabriel de LAHOUGUE DUBOSQUET et il établit une autre procuration en blanc pour faire rendre compte au dit Lahougue de la régie de l'habitation qu'il avait à Saint Domingue au quartier du Limbé paroisse Saint Pierre et prendre possession de ladite habitation.

Puis, le même jour, il fait procéder à l'inventaire des effets laissés par son père dans la maison de M. Forest où il demeurerait : argenterie, habits, une épée à poignée d'argent ; lettres de MM Testas et compagnie, comptes de cargaison ; titres et mémoires de l'habitation.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13904, 05/10/1778

de *Claudie Dussert* : **Procuration par DUCASSE à son cousin SICARD, de Saint-Domingue**

Le 31 mai 1779 le sr Joseph Bertrand DUCASSE seigneur de LANESPÈDE en Bigorre, fils de feu Bernard et feu Catherine Ducuing, seigneurs du dit lieu, ayant obtenu du roi des lettres de bénéfice d'âge le 11 février dernier, adressées au sénéchal de Toulouse qui les a entérinées le 29 avril, lettres qui le rendent indépendant de ses tuteurs, révoque toute procuration que M. Jean Pierre DUCASSE, curé de Lanespède, son oncle et ci devant tuteur, pourrait avoir consentie en faveur du sr LACOSTE son tuteur à Saint-Domingue. Il constitue pour son procureur M. Jean Louis SICARD, natif de Rabastens en Bigorre, avocat en parlement, son cousin, qui est actuellement à Saint-Domingue, à portée de l'habitation du constituant, pour régir ses affaires, vérifier l'état de l'habitation, etc.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13904, 31/05/1779

de *Claudie Dussert* : **Les frères Jean Louis et Antoine ROUGÉ nés au Cap**

Le 11 mai 1776 dame Madeleine Nimphe ROBERT veuve de Jean Raymond ROUGÉ, négociant, demeurante à Toulouse rue des Grands Carmes, pour éviter l'égarément des extraits baptistaires de ses fils, nés paroisse Notre Dame de l'Assomption de la ville du Cap, et « vu les difficultés de pouvoir se les procurer en France », les fait enregistrer par le notaire :

- 25/10/1753, Jean Louis, né le 27/08, fils de Monsieur Raymond Rougé, négociant au Cap, et de dame Madeleine Nimphe Robert son épouse ; parrain Monsieur Jean Vincent François de La Viriau, capitaine de cavalerie au quartier de Limonade ; marraine Madame Marie Louise Goguet épouse du sieur Damphoux de Saint Auban
- 31/12/1763, Antoine, des mêmes, né le 20/02 ; parrain Monsieur Antoine Ducasse ; marraine Madame Louise Morin épouse de Monsieur Clergeau.

Les extraits de ces actes de baptême sont déposés plus tard chez le même notaire.

Le 31 janvier 1780 Jean Louis ROUGÉ, alors « majeur de 25 ans » et avocat à Toulouse, rappelle son acte de baptême et dit que son parrain Jean Vincent François de LAVIRIAU, capitaine de cavalerie et habitant au quartier de Limonade, est décédé et l'a fait par testament son légataire particulier. Il donne procuration à son oncle maternel ROBERT (prénom en blanc), lieutenant de police au Cap, pour prendre possession du legs « que l'on a dit être d'un nègre et d'une négresse » que le légataire universel devait acquérir pour lui dès après le décès du parrain « et dont les négrillons ou négrites devaient appartenir audit sieur constituant au cas où il en vint » et les vendre ou louer et envoyer les profits au constituant.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28636, 11/05/1776 ; 3<sup>E</sup> 28640, 31/01/1780 ; 3<sup>E</sup> 28650

Le 17 août 1780, le sieur Antoine ROUGÉ, « américain », bourgeois de Toulouse, légataire particulier d'Antoine CASSE, écuyer, secrétaire du roi, son parrain, et demoiselle Madeleine Nympe ROBERT veuve de Jean Rougé, sa mère et curatrice, demeurant ensemble à Toulouse rue Saint Rémezi, paroisse Notre Dame de la Dalbade, constituent leur procureur (en blanc) pour recevoir de Me Armet, notaire au Châtelet de Paris, dépositaire des deniers de la succession du sieur CASSE, les 3 000 livres de provision accordées aux comparants par arrêt du parlement de Paris, rendu avec les mineurs Raymond se disant légataires universels du dit sieur Casse, Anne Grimaud ci-devant femme de Salvy Sellières son tuteur et curateur, seule héritière du dit sr Casse, et autres parties intéressées.

(Autres actes du « sieur Antoine Rougé, américain », en lien avec cette affaire ; aucun ne précise la relation exacte avec les Antilles ; l'acte du 30 septembre 1782 fait état d'un arrêt du parlement de Paris du 1<sup>er</sup> juillet 1781)

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13905, 17/08/1780, 22/08/1780, 02/12/1780, 29/09/1781 ; 3<sup>E</sup> 13906, 30/09/1782.

NDLR

Le parrain d'Antoine se nommait-il CASSE ou DUCASSE ?

Jean Raymond Rougé, de Toulouse, était parti de Bordeaux pour Le Cap à 21 ans le 08/03/1746 sur la Reine des Anges. Mais il s'est aussi embarqué à Nantes pour Saint-Domingue le 11 du même mois sur le même navire... escale avant la traversée ?

Il est revenu à Bordeaux, négociant, le 31/08/1765 avec Antoine.

Sur cette famille ROUGÉ voir :

- la question 89-25 ROBERT (St Domingue, 18e) de Jacques de Cauna (sans réponse à ce jour) : Tous renseignements sur Magdeleine Nympe ROBERT x Cap Français /1763 à Jean Raymond ROUGÉ (o Toulouse 11/02/1725 + ?, négociant au Cap 1746-1765), parents du général Antoine ROUGÉ, o Le Cap 20/03/1763 + Saint Orens 17/10/1831.
- et surtout les articles publiés par le Cercle généalogique du Languedoc en 1990, relevés par Pierre Molinard et résumés dans GHC 191, avril 2006, p. 4836. Voir dans ces articles le destin d'Antoine, qui était le plus jeune de leurs trois fils.

de *Claudie Dussert* : **DU PLESSIS et POTEINS, Martinique, Grenade, Saint-Vincent**

Le 13 novembre 1782, Mre Jacques DU PLESSIS écuyer, habitant de Toulouse, constitue son procureur noble Louis Jean POTEINS, habitant de Rabastens près Albi, son beau-frère, pour, conjointement ou séparément avec noble Pierre RAGUET, administrer les habitations qu'il a aux îles de la Martinique, Saint Vincent et la Grenade, qui lui sont advenues du chef de ses frères, en recevoir les fruits et les vendre ou faire passer en France, etc.

Le 30 juillet 1783 il révoque toutes ses procurations antérieures et en établit une autre au même Louis Jean POTEINS pour liquider les comptes que Mre Jean Baptiste DUPLESSIS de CHAMOIS son frère doit lui rendre de la société entre eux établie le 27 juillet 1772 et pour vendre les biens lui appartenant aux îles de la Grenade et de Saint Vincent et transporter les nègres qui sont sur ses habitations à celle de la Martinique, quartier du Cul de Sac Français, pour améliorer ladite habitation que le procureur fondé régira en son nom.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13907, 13/11/1782 et 30/07/1783

NDLR

Jacques DUPLESSIS avait épousé en 1772 Marie Élisabeth POTEINS dont un des frères est ce Louis Jean qui partit en effet pour la Grenade où il mourut en duel. Voir Généalogie POTEINS, GHC 55, décembre 1993, p. 925-26.

Le 4 octobre 1771 Jean Baptiste DUPLESSIS de CHAMOIS, écuyer, de la Grenade, s'embarquait à 21 ans à Bordeaux pour la Martinique.

En 1781-82 un DUPLESSIS était gouverneur de Saint Vincent. Voir « Ça va sévir à Saint-Vincent », GHC 51, juillet-août 1993, p. 829-830.

En 1782 un DU PLESSIS était sous-lieutenant des troupes réglées à la Grenade (CGHIA 15 p. 6) ; probablement le même, prénommé Vincent Paul Arthur, sous-lieutenant du régiment de la Martinique en 1793 (CGHIA 37 p. 94).

de *Claudie Dussert* : **Pierre RAYMOND, décédé à Aquin, et son fils François**

Le 8 mars 1783 dame Élisabeth RAYMOND épouse de Me Jean François Darolles, ancien procureur au parlement de Toulouse, constitue son procureur son frère François, demeurant à Aquin, pour recevoir la portion des fruits et biens lui revenant par le décès de dame Marie Madeleine Begasse sa mère, veuve de Pierre RAYMOND, et les lui faire passer en nature, ou lettres de change à l'adresse de M. Jamin, négociant aux Chartrons à Bordeaux, procéder au partage de la succession, faire la vente de tout ce qui lui écherra (etc.).

Six ans plus tard, le 4 avril 1789, alors habitant avec son mari à Marestan diocèse de Lombèz [Marestaing, Gers, 32], elle revient chez le notaire à Toulouse pour confirmer une procuration qu'elle a donnée en 1788 chez Me Corail au sieur Jean Pierre Alary, ci-devant demeurant chez M. de Miegerville, conseiller au parlement de Toulouse, place Royale, pour recevoir les droits successifs lui revenant par la mort de sa mère et, à défaut de paiement, poursuivre détenteurs et débiteurs.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13906, 08/03/1783 et 3<sup>E</sup> 13909, 04/04/1789

de *Claudie Dussert* : **CRIBASSA, son fermier DUPORTAIL et son locataire RIVEMALE à Saint-Domingue**

Le 26 avril 1783 Paul CRIBASSA, habitant de Toulouse, donne procuration à M. LINAS aîné, négociant au Cap pour recevoir tous les six mois de Mathurin DUPORTAIL le prix du bail à ferme d'une moitié d'habitation qu'il lui a affermé par acte chez Me Rivery au Cap au prix de 5 000 livres par an ; pareillement de recevoir de Pierre RIVEMALE le loyer d'une maison au bourg de Limonade qu'il lui a louée 1 000 livres par an (Me Fromantin, Le Cap)

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13906, 26/04/1783

de *Claudie Dussert* : **Procuration de SAMARY à AMIEL, du Cap**

Le 27 mars 1783, le sieur André SAMARY, maître écrivain breveté du roi, membre de l'académie royale d'écriture de la ville Paris, habitant de Toulouse hors de la porte Saint Étienne, donne procuration à Sébastien AMIEL, habitant du Cap Français, pour recevoir des héritiers de Jacques DUPONT, son gendre, et François Anne DUPONT, habitants du Port de Paix, toutes les sommes qu'il a payées à leur libération, en billets, lettres de change, contrats, comptes, qui étaient dus lar les dits Dupont frères, en fournir quittance et, en défaut de paiement, poursuivre les débiteurs.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13906, 27/03/1783

de *Claudie Dussert* : **Les frères DUPUY propriétaires à Saint-Domingue**

Le 30 août 1788 Vincent DUPUY, bourgeois habitant de Tuzaguet [Hautes Pyrénées, 65], cohéritier avec ses frères Félix et Jean Baptiste Dupuy de feu Jacques Dupuy et dlle Monique Peyragua leur mère commune, révoque ses précédentes procurations ci-devant données à Jean Baptiste Dupuy son frère, actuellement à Saint-Domingue, et lui substitue Jean REY, habitant de Toulouse, pour se transporter à Saint-Domingue, quartiers des Écrevisses [au Trou, Partie du Nord] et Sansoussy paroisse de Vallière, pour administrer le tiers lui appartenant des deux habitations possédées de compte à tiers avec ses deux frères, contraindre Jean Baptiste à rendre compte et faire passer au constituant les fruits qui lui reviennent à l'adresse qui lui sera indiquée à Bordeaux

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13909, 30/08/1788

NDLR

Deux des trois frères, Félix DUPUY, 23 ans, et Jean Baptiste, 22 ans, étaient partis de Bordeaux pour la Martinique le 3 avril 1779.

de *Claudie Dussert* : **Michel Mathieu DAGUZAN Le Cap**

Le 12 février 1791 Michel Mathieu DAGUZAN, habitant de Toulouse rue du Taur paroisse Saint Sernin, révoque ses précédentes procurations et constitue ses procureurs MM Aubert, Rouch et Compagnie, négociants au Cap Français pour administrer son habitation à Sainte Suzanne, paroisse de Limonade, et sa maison au Cap, en recevoir les fruits, loyers et revenus (etc.) et l'en instruire régulièrement.  
Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13910, 12/02/1791

NDLR

Mathieu DAGUZAN, d'Avezan près Lectoure (Gers, 32), était parti de Bordeaux pour Le Cap le 4 avril 1763, à 27 ans et de nouveau le 6 mai 1765 (qualifié de marchand).

Il se maria au Cap le 16 juin 1778 avec Marie Françoise Graimpré, native du quartier de Moka (Limonade) ; dit alors négociant au Cap, né à Saint Bris en Gascogne, diocèse de Lectoure, fils majeur de + Arnaud et de Marie Ouvrier.

En 1780-81 il était sous-lieutenant de la compagnie des fusiliers blancs de Gautier, au Cap Français (Colonies E 104, dans les volumes d'inventaire de la série E ; absent sur le site des ANOM, de même que Daguin, qui le précède, et Daigle, qui le suit).

Il figure dans l'Etat de l'indemnité (décision 19/01/1828) pour cette cafétéria de Sainte Suzanne à Limonade (17 560F) et une maison au Cap (7 200F). Ses ayants-droit sont sa veuve Marie Marthe Françoise Graimpré, et leurs trois enfants, Madeleine Élisabeth Michel André (garçon), Michel Jean Louis et Innocent Dominique.

de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste Joseph SUARÈS, du Cap**

Le 14 novembre 1792 Louis Antoine Guillaume MENGAUD LAHAGE, habitant de Toulouse, comme donataire et héritier de Jacques Antoine Mengaud et Catherine Devie ses père et mère, suivant son contrat de mariage avec Mlle Salles Gudannes le 27 août 1768 (Me Birot, Toulouse), dans lequel son père nomme son fils pour recueillir tous les biens dépendant de tous les fideicommiss dont il était chargé par ses auteurs en faveur de ses enfants, vend à Jean Baptiste Joseph SUARÈS, habitant du Cap Français, de présent en cette ville, tout ce qui compose les domaines de Lherm et Pont de Jottes, à Lherm, Pontcharramet [Poucharramet] et Cambernard [au sud-ouest de Muret, 31] plus 42 setiers de froment de rente locatairie à Lherm (etc., longue énumération) et tous les meubles dans la maison du Lherm (détail donné). Prix de vente : 200 000 livres, dont 98 709 livres payé en espèces au cours du jour et le reste dans les trois ans à divers créanciers (détail donné).

Les mois suivants SUARÈS commence à payer les créanciers du couple MENGAUD LAHAGE - SALLES GUDANNES : 2 000 livres à Bernard Baric, homme de loi, le 23 décembre 1792 ; 20 000 livres à Simon Poussol, prêtre, le 25 janvier 1793 ; 10 416 livres (en assignats, comme les suivants) à dlle Antoinette Marie Gabrielle Dadvizard Puymirrou, habitante de Bellerive, district de Montauban, le 8 février 1793, an second de la République ; 21 376 livres à Jean Jacques Saint Félix (veuf de Jeanne Catherine Jorzé) comme père d'Anne Françoise Louis Silvie, de Marie Anne et de Marie Thérèse Jeanne Catherine Joseph (mariée avec Henry Bruno Benoît d'Helyot par contrat du 25 juin 1787), le 18 février 1793 ; 8 000 livres à Bernarde Dauriac, veuve et héritière d'Étienne Foulquier (par son testament du 13 octobre 1790 ouvert le 27 septembre 1792, Me Corail) le 1<sup>er</sup> mars 1793.

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13911, 14/11/1792, 25/01, 08/02, 18/02 et 01/03/1793

NDLR

Il s'agit de Jean Baptiste Joseph SUARÈS d'ALMEYDA, né au Cap, fils de Jean, habitant (qui était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 25 septembre 1767 (F/5b) et qui est mort avant 1785) et de Louise Dalbares ; avocat en parlement, doyen des avocats au conseil supérieur du Cap en 1775, il obtint un brevet de substitut du procureur général le 30 mars 1776, celui de procureur du roi le 18 avril 1777, procureur général au conseil supérieur du Cap Français. Franc-Maçon de la loge Vérité du Cap Français en 1788 (BnF FM 2 543).

En juin 1792 il quitta Saint-Domingue pour Saint Malo et arriva à Bordeaux, avec sa femme et un enfant, ayant obtenu un congé d'un an pour rétablir sa santé. Il déclarait vouloir s'établir à Toulouse après un séjour d'un mois à Bordeaux chez M. Pereira frères, négociants sur les Fossés de Bordeaux.

Il avait épousé au Petit Saint Louis du Nord le 4 mai 1785 Françoise Hortense PIN, fille de + Louis Daniel, habitant, et Marie Jeanne Hargault remariée avec M. Boquigny de Rocquefort ; elle était mineure et venait de rentrer de Paris.

Leur fils Clément Louis Adolphe SUARÈS d'ALMEYDA, né le 2 frimaire III (22/11/1794) à Toulouse, rue Cava, « arrondissement d'Augustin », fils de « Jean Baptiste Joseph Suarès, américain du Cap Français, cultivateur », et Hortense Françoise Pin ; mention marginale : par jugement du 27 décembre 1822 du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Toulouse, le nom d'Almeyda est ajouté à celui de Suarès. Garde du corps du roi, il demanda et obtint le 26 novembre 1824 les secours accordés aux colons réfugiés de Saint-Domingue. Il était alors orphelin de père et de mère.

Source : dossier Colonies E 374 et F/12/2873.

La famille fit partie des colons secourus en Haute-Garonne : Louise Geneviève veuve Suarès d'Almeyda (née à La Rochelle le 30/01/1726, « possessionnée en Amérique ») d'une part et, d'autre part, Jean Baptiste

Joseph, Adolphe, Hortense, femme Larquet et Louis Edmond Suares (AD 31, L 372-373 d'après le fichier Debien : non consulté et Archives municipales de Toulouse 2 I 55)

Le 28 décembre 1828 une indemnité de 18 300 francs fut allouée aux enfants d'Hortense Françoise PIN veuve SUARÉS d'ALMEIDA pour une moitié de cafétéria et cotonnerie à Saint Louis du Nord : moitié à Clément Louis Adolphe et un quart à chacune des deux filles, Louise Agathe Hortense épouse de Varès et Anne Herminie épouse Manent. Le 26 mai 1828 ils avaient été collectivement reconnus seuls héritiers de leur oncle maternel Louis François Pin propriétaire de l'autre moitié (indemnité du même montant) mais l'envoi ne fut fait qu'en 1830.

Jean Baptiste Joseph était probablement frère de Louis Nicolas SUARES DALMEYDA, qui partit de Bordeaux pour Le Cap le 9 octobre 1771, à 21 ans. Officier du régiment du Cap, né au Cap, il y est mort à 27 ans le 22 mai 1778. Nombreuses signatures.

Il était peut-être apparenté à Salomon DALMEYDA, « juif de naissance » habitant sur les hauts de la rivière Tiburon, à Cap Tiburon, originaire de la paroisse Sainte Eulalie de Bordeaux, né vers 1746, fils d'Abraham, négociant de Bordeaux, et de Rebecca Fonsèque (Fonseca), qui fut baptisé le 16/12/1780 pour se marier le 16/01/1781 avec Marie Joseph Roque veuve de Jacques Ducoudray et légitimer leur fille Marie Joseph, née le 26/05/1777 et baptisée le 16/12/1779 ; ou à Jacob DALMEYDA, négociant au Cap Tiburon puis à Bordeaux, né vers 1752, qui fit plusieurs voyages depuis Bordeaux, vers Saint-Domingue en 1793, Hambourg en 1800, Londres en 1803. Ou bien il est apparenté avec la famille bordelaise PEREYRA-SUARES : voir « Les Israélites bordelais de 1780 à 1850 » de Jean Cavignac, Publisud 1991.

Les lacunes des registres du Nord de Saint-Domingue, dont on ne conserve qu'une dizaine d'années, de 1777 à 1788, ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses.

#### de *Claudie Dussert* : **La pacotille de Melchior IZNAR au Cap**

Le 16 octobre 1750 Jean Baptiste Gabriel Bermon, négociant de Marseille, de présent à Toulouse, constitue son procureur le sr Melchior IZNAR, négociant de Marseille, pour retirer des srs BONNAFFOUS, CAYRON et compagnie, négociants au Cap isle St Domingue tous les effets et marchandises provenant de la pacotille à eux expédiée par divers bâtiments par le dit Iznar pour le compte du constituant, ainsi que les biens et profits provenant de la pacotille vendue.

Toulouse Me Jean Labit, 3<sup>F</sup> 14147, 16/10/1750

#### NDLR

On appelait « pacotille » l'ensemble des marchandises variées emportées par un marchand ou un individu quelconque pour être vendues aux îles.

#### de *Vincent Huyghues-Belrose* : **Le cimetière du Fort Saint Pierre**

A la suite d'une question sur la Liste GHC, Vincent Huyghues-Belrose a envoyé le rapport des fouilles archéologiques faites dans le cimetière du Fort Saint Pierre en 1994 par le Service régional d'archéologie (directrice des fouilles Paule Delaunay-Belleville Duplan ; rapport rédigé par Pascale Delhaye) Les tombes les plus anciennes ne remontent qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles ne portent pas d'inscription sauf une plaque tombale en marbre blanc portant celle-ci :

CI-GISSENT  
TROIS VICTIMES DE LA FIEVRE SCARLATINE

LÉON EUGÈNE ALEX ANDRÉ VERGER  
NÉ LE 11 AOÛT 1835 MORT LE 19 OCTOBRE 1835

ELISABETH JEANNE MARGUERITE VERGER  
NÉE LE 10 JANVIER 1822 MORTE LE 8 DÉCEMBRE  
DE LA MÊME ANNÉE 1835

JULES LOUIS DUFIEF VERGER  
NÉ LE 30 NOVEMBRE 1830  
MORT LE 24 DU MÊME MOIS DE DÉCEMBRE  
1835

Anges d'en haut perdus sur cette terre  
Qu'auriez-vous fait exilés ici-bas  
ah ! retourner vers la céleste sphère  
notre séjour ne vous convenait pas.

L'auteur du rapport met ces inscriptions en relation avec celles d'une tombe découverte lors des précédentes fouilles de 1992 dirigées par Serge Veuve, supposant qu'il pouvait s'agir aussi dans ce cas de l'épidémie de scarlatine de 1835-1836 :

ICI REPOSENT  
CHARLES-FERDINAND  
BOUSQUET DE PINCEVOIR  
NE LE 8 AVRIL 1834  
DECEDE LE 22 AOUT 1835

---

HENRY-DIEUDONNE-  
RODOLPHE-RAOUL  
BOUSQUET DE PINCEVOIR  
NE LE 26 JUIN 1832  
DECEDE LE 23 AOUT 1835

---

MARIE-THEOTISTE-  
HELENE-SILVANIE  
BOUSQUET DE PINCEVOIR  
NEE LE 1er JANVIER 1825  
DECEDEE LE 24 AOUT 1835

---

ENLEVES  
à leurs Parens désolés  
par une maladie cruelle  
DANS LE COURT ESPACE DE 48 HEURES

#### NDLR

Merci pour cette intéressante communication.

Voici ce qu'écrit Geneviève Leti dans « Santé et société esclavagiste à la Martinique (1802-1848) » :

« On a une idée de la mortalité infantile et juvénile des libres dans les deux villes de Saint-Pierre et du Fort Royal. Dans ces deux villes, le nombre de morts augmente de manière considérable après 1834. Une plus grande rigueur dans les déclarations n'explique pas tout de manière satisfaisante car la mortalité des enfants de moins de cinq ans double entre 1834 et 1847. Il faut mettre cette recrudescence en liaison avec les épidémies qui ont sévi à cette époque : scarlatine en 1834-35, coqueluche en 1837 et 1845, diarrhées épidémiques dite cholériques en 1843-1845. »

Nous pouvons donc ajouter que les libres n'étaient pas les seuls touchés par ces épidémies.

Les noms de la dernière pierre tombale citée sont les enfants de Louis Étienne Saturnin BOUSQUET de PINCEVOIR, capitaine de voltigeurs au premier régiment de marine, et de Marie Louise Théotiste Cilly GANTEAUME. Le plus jeune est né à Saint Pierre mais les deux aînés à Basse Terre. Les BOUSQUET de PINCEVOIR sont en effet une famille originaire de la **Guadeloupe**. C'est une branche de la famille PINCEVOIR, descendant d'un maître chirurgien : voir GHC 17, juin 1990, p. 150, GHC 81, avril 1996, p. 1594-95 et GHC 82, mai 1996, p. 1629.

Saturnin Simon PINCEVOIR était négociant à Saint François de Basse Terre en 1787-1792 (La ville aux îles) et marié avec Catherine LAURENT. Leur fils Paul, né à Basse Terre Saint François en 1760, s'est marié dans la même paroisse le 22/10/1787 avec Marie Thérèse VIOLET (native de Marseille, paroisse des Accoules, fille de Louis Jean Jacques, négociant à Marseille et de Thérèse Oraison) : leur fils Louis Étienne Saturnin était lieutenant au premier régiment de la Guadeloupe et âgé de 33 ans (né à Basse Terre) quand il a épousé le 1<sup>er</sup> mars 1824 à Petit Bourg Marie Louise Théotiste Cilly GANTEAUME, native de Martinique, 20 ans, fille de + Paul, ancien officier de milice, et + dame Thérèse BENOIT, habitants propriétaires au Petit Bourg (avant à la Martinique).

Les VERGER, premiers cités, tous trois nés à Saint Pierre, font partie des nombreux enfants, nés entre 1820 et 1841, de Jean Prudent VERGER, négociant, et Anne Marie Marguerite BARDON, mariés au Fort Saint Pierre le 16/07/1819. Jean Prudent, négociant, né le 25/04/1786 à Nantes (Saint Nicolas), mourra à 78 ans le 25/04/1864, veuf ; Anne Marie Marguerite Bardon était née au Mouillage le 08/09/1792 et baptisée le 23/10, fille de Jean Baptiste (né au Fort fils de Jean Baptiste, capitaine de navire, et Anne Marie ROBERT) et Anne Jacques Marguerite ROUSSET (née au Mouillage fille de Jean Baptiste), mariés au Mouillage en 1791 (acte effacé, illisible).

de *Claudie Dussert* : **Noble Guillaume DUBARRY, capitaine à Saint-Domingue (1761)**

Le 3 mars 1761 noble Guillaume DUBARRY, capitaine d'une compagnie franche détachée de la marine à Saint-Domingue, de présent à Toulouse, fils de feu messire Antoine Dubarry et dame Catherine Martine Cécile Thérèse de LACAZE SASTA, du lieu de Lévigac, diocèse de Toulouse, déclare avoir reçu comptant de dame Catherine Ursule DALMAS épouse de messire Jean Baptiste DUBARRY seigneur de Cérès, sa belle-sœur, habitante de Lévigac, 1000 livres, en paiement de ce qui lui reste dû par le dit Dubarry seigneur de Cérès son frère, comme héritier dudit feu messire Antoine Dubarry leur père par son testament (Me Granion à Lévigac), sur les 2000 livres en principal que son père lui a légué pour sa légitime.

Quinze ans plus tard, le 16/10/1776 « très haut et très puissant seigneur messire Guillaume comte Dubarry, chevalier, colonel à la suite de l'infanterie de France, chevalier de Saint Louis, seigneur de Roquelaure, habitant de Toulouse » vend à sa sœur mademoiselle Françoise Claire Dubarry, demoiselle, aussi habitante de Toulouse, une maison qu'il possède à Toulouse, composée de deux grands corps de logis dont l'un donne sur la rue de la Pomme et l'autre sur celle du Fourbastard, qu'il avait acquise de messire Joseph de Varis marquis du Fauga (02/05/1772 Paris, Me Le Pot d'ateuil) ; vente faite à la réserve des glaces, tableaux et meubles qu'il fera retirer quand bon lui semblera, moyennant 40 000 livres qu'il a ci-devant reçu.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28621, 03/03/1761 et 3<sup>E</sup> 28636, 16/10/1776

NDLR

Colonies E 139 : Du Barry, Guillaume, comte, colonel à la suite de l'infanterie de France, habitant Toulouse. Né à Lévigac près Toulouse le 17/06/1732, baptisé le 18 ; entré sous-lieutenant au régiment de Cantabres fin 1746, passé comme lieutenant à Saint-Domingue, en 1750 ; capitaine d'une compagnie des troupes détachées de la marine en 1758 ; chevalier de Saint Louis avec brevet de colonel et pension de 3000 livres en 1771 en considération de ses services, pension confirmée le 01/07/1779.

Guillaume DU BARRY était le mari de la comtesse du Barry, maîtresse de Louis XV : Jeanne Bécu avait pour amant Jean Baptiste Dubarry, le frère aîné, marié avec Ursule Dalmas de Vernongrèze (qui finira ses jours au couvent) ; il lui fit épouser son jeune frère Guillaume pour qu'elle puisse être présentée au roi. Elle fut présentée à la cour le 22 avril 1769 et on tenta de renvoyer ensuite le mari à Toulouse avec pension « en considération de ses services » ... mais il resta à Paris jusqu'à la séparation obtenue par Jeanne le 24/0/1772 ; il reçut alors en échange le duché de Roquelaure et 60 000 livres de rentes. C'est donc à la suite de cette séparation qu'il acheta cette maison à Toulouse.

de *Claudie Dussert* : **Une généalogie SEIGNOUR (Rabastens et Toulouse)**

Le 19 juillet 1758 comparait Jeanne ST LAURENS, veuve et créancière privilégiée d'Antoine SEIGNOUR, marchand de Toulouse, et succédant aux droits de celui-ci et de ses deux enfants, Pierre et Claire, décédés ab intestat, **Pierre à Saint-Domingue** et Claire à l'hôpital Saint Joseph de La Grave à Toulouse, lesquels étaient, avec Catherine, Marie, Cécile, Jean-Baptiste (infirmes à l'hôpital et inhabiles à contacter) et Jean-Joseph (demeurant au lieu de Croman), les seuls 7 enfants du couple. Antoine Seignour était fils de feu Pierre et feu Marguerite BONNEFIL, habitants de Toulouse. Pierre était fils et cohéritier avec son frère Guillaume de feu Antoine Seignour marié avec Catherine VIALAR, de la paroisse Saint Giniès, consulat de Rabastens en Albigeois, suivant son testament du 16/10/1691 (Me Rigaud, Rabastens). En cette qualité les 7 enfants dudit feu Antoine Seignour et de la dame Saint Laurens sont co-héritiers de feu Antoine premier du nom, conjointement avec les successeurs de Guillaume, autre co-héritier. De leur bon gré la mère et ses enfants vendent à Me Jean BLAY, notaire royal à Rabastens, les biens et droits que les dits sept enfants peuvent avoir sur la succession d'Antoine leur père comme co-héritier d'Antoine premier du nom. Le prix de la vente sera réglé par des experts. Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28618, 19/07/1758

de *Claudie Dussert* : **Jean Louis LALANNE, marchand chapelier au Cap Français**

Le 13 février 1770 Me Guillaume Michel DIEULAFOY, greffier de Messieurs les capitouls de Toulouse, au nom de son beau-frère Sr Jean Louis LALANNE, marchand chapelier natif de Toulouse, actuellement au Cap Français (procuration 23/10/1769 Me Derienne et Lacaze au Cap), déclare avoir reçu du Sr Jean Mazuc, maître vitrier de Toulouse, 300 livres pour paiement de pareille somme sur le prix de la vente qui lui a été faite par demoiselle Anne FALC veuve du sr François DURAND LALANNE, maître tailleur d'habits à Toulouse, d'une maison à Toulouse (Me Vidal 19/12/1766).

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28630, 13/02/1770

de *Claudie Dussert* : **La famille de LAVIT et les enfants mineurs DARANCE de NAVARRO à Saint-Domingue sous la tutelle de leur père**

Le 28 juillet 1769 la famille de LAVIT comparaissent devant Me Corail à Toulouse : Messire Jean Joseph de Lavit, écuyer, chevalier de Saint Louis, major de Saint-Domingue, commandant pour le roi à Limonade :

Messire Jean Baptiste Bernard de Lavit, ancien mousquetaire de la première compagnie ordinaire du roi de France ;

Messire Joseph Jacques de Lavit ;

Messire Jacques André de Lavit Devigne, chevalier de Saint Louis et capitaine au régiment de la Reine cavalerie en France ;

Messire Pierre de Lavit, prêtre hebdomadier de l'église Saint Etienne de Toulouse ;

Tous grand-père, oncle, grand-oncle, cousins et issus de germains et par conséquent seuls et uniques plus proches parents des enfants délaissés par feu dame Anne Renée de Lavit, de son mariage avec messire Pierre Marguerite DARANCE de NAVARRO, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Foix, mariés dans la paroisse Saint Louis quartier Morin au Cap français ;

et Messire Bernard de Lacassaigne de Lanusse, ancien commandant du Limbé, et Mr Charles Asselin Deslauriers, amis et voisins des parties.

Ils exposent que, en l'absence du dit sr Darance de Navarro après le décès de ladite dame de Lavit son épouse, par le procès verbal du 23 septembre 1768, dressé par Mre Jean Baptiste Elève, conseiller du roi, sénéchal juge civil et criminel dudit Cap Français, ledit sr Jean Joseph de Lavit a été nommé provisoirement tuteur des 3 enfants mineurs et Mr Sermet second tuteur. Ils reconnaissent que leur père doit être de droit leur seul tuteur et légitime administrateur de leurs biens et révoquent tous les pouvoirs donnés au sr de Sermet.

Le 4 octobre 1769, messire Pierre Marguerite DARANCE de NAVARRO, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Foix, habitant au Cap Français, actuellement à Toulouse, se rend chez Me Corail pour y passer deux actes et un troisième le 6 du même mois :

- Il donne pouvoir à messire chevalier de MESERAC, capitaine commandant les milices du quartier de La **Grande Rivière**, gouvernement du Cap, paroisse Sainte Rose, pour y administrer son habitation en cafétérie, « vendre la négresse Pauline s'il le juge à propos pour la remplacer à son gré », vendre les produits de la cafétérie, etc.
- « tant de son chef que comme tuteur de ses enfants et de fûe (feu) dame Anne René de LAVIT, nommé par Mr le Sénéchal de Toulouse » le 25/09/1769, il donne procuration à M. MARSILLAGER, propriétaire de l'autre moitié de l'habitation, pour administrer les revenus, biens et bâtiments dépendant de la sucrerie qu'ils ont tous deux en société au **Quartier Morin**, gouvernement du Cap, paroisse Saint Louis, à la charge de lui faire envoi de 9 000 livres argent de Saint-Domingue tous les ans et par avance, en un ou deux paiements, depuis le 1<sup>er</sup> janvier prochain, en argent (lettres de change ou pièces gourdes), sans préjudice des 2 000 livres argent de France qui doivent être payées à M. Tuffeno de Bordeaux. Dès réception de cette procuration, M. Marsillager fera faire inventaire détaillé de l'habitation devant notaire et comparaison avec l'inventaire du 24/05/1768 fait par le constitué et le constituant.
- enfin, de son chef et comme tuteur de ses enfants, il donne procuration au même Marsillager pour administrer la sucrerie qu'ils ont en commun au Quartier Morin, à la charge de lui faire envoi de 9 000 livres par an (la suite comme ci-dessus) ; comparaison avec l'inventaire du 24/05/1767 (sic) à l'occasion du contrat de vente devant Me Bordier au Cap et consenti par Mr de Lavit et Mr Marsillager, déclarant le constituant que, quand il régissait l'habitation comme le pouvoir lui en était donné par deux procurations devant Me Bordier, l'une par Mr de Lavit son beau-frère et l'autre par la dame de Lavit son épouse, il contacta des dettes dont l'emploi était sur l'habitation, que cependant ladite habitation n'est redevable d'aucune dette à cause des règlements faits entre M. de Lavit et le constituant, qui sont exprimés dans ladite vente et encore à cause des obligations faites à Toulouse le 6 septembre 1767 par ladite dame de Lavit son épouse.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28632, 24/04/1772 ; 3<sup>E</sup> 28648, 28/07/1769

#### NDLR

La sucrerie Darance du Quartier Morin fut incendiée avant le 30 septembre 1791 (Angers, manuscrit 91, d'après le fichier Debien).

Un fils de Pierre Marguerite DARANCE NAVARRO et d'Anne Marie (sic) de LAVIT, prénommé Charles Laurent, né au Cap Français le 11/10/1766, se maria à Saulieu le 6 frimaire III (26/11/1794) avec Marie Claude Josèphe Benoite DAREAU, native de Semur (date du mariage : Pierre Guyot sur Geneanet). Il demeurait à Paris et son père était alors domicilié à Nancy.

Dans l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux n° 1398 du 20/05/1912, vol. LXVC, p. 640, consulté sur Geneanet, figure le baptême à Saint Martin de Pau en Béarn, le 13/08/1684, de Jean Darance, fils de messire Arnaud Darance-Navarrot (sic) et demoiselle Baudin.

Un siècle entre ces deux dates mais c'est tout ce que nous trouvons à ce double patronyme.

Anne René de LAVIT était fille de Jean Joseph de Lavit et d'Anne Élisabeth de Croiset de Pardieu (voir « Les LAVIT à Saint-Domingue au XVIIIe siècle », d'Élisabeth Escalle et André Rouanet de Vigne Lavit, cahiers 21 et 22 du CGHIA). D'après ces actes elle a dû mourir à Toulouse entre le 6 septembre 1767 et le 23 septembre 1768.

de *Claudie Dussert* : **Jean POUVILLON, « aux îles »**

Le 24 avril 1772 demoiselle Marie POUVILLON, habitante de Toulouse, pour elle e son frère Jean Pouvillon « qui est aux îles », baille à ferme pour huit ans à Barthélemy Pouvillon son frère, à Merville diocèse de Toulouse, leurs parts des biens paternels à Merville, dont le partage n'est pas encore fait, moyennant 50 livres à chacun des deux. Ce bail sera résilié de plein droit lors du partage.  
Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28632, 24/04/1772

de *Claudie Dussert* : **Arnaud SABATIÉ, négociant et habitant mort au Borne près du Cap, et sa famille à Toulouse**

Le 9 août 1773 Pierre SABATIÉ, habitant de Toulouse, fils aîné de + sieur Arnaud SABATIÉ, négociant décédé sur son habitation au Borne, juridiction de la ville du Cap, et de demoiselle Françoise CASTANIER, de Bordeaux, paroisse Saint Pierre, et cohéritier de droit de + demoiselle Marie MAGEN, sa grand-mère paternelle veuve en premières noces de + Bernard Sabatier, marchand fabricant, et mariée en secondes noces avec le sr Joseph FONTANILLES, marchand habitant de Toulouse, mais séparée de corps et de biens avec ce dernier, et ce avec dlle Françoise Henriette Sabatié et les srs Antoine Constantin et Jean Pierre Sabatié ses frères et sœur, comme seuls enfants dudit sieur Arnaud Sabatié leur père (testament de dlle Magen le 28/06/1745 Me Blanc à Toulouse, enregistré le 22/07/1752), comme substitués aux biens et hérité de la dite dlle Magen, sous le préciput toutefois de 6 000 livres au profit dudit sr Sabatier comparant comme fils aîné mâle, vend à Jean Pascal SERMET, bourgeois de Toulouse, une grange de la demoiselle Magen au cours des Jacobins, avec pouvoir de la faire réparer par un maçon (long détail suit).

Le même jour la mère, Françoise CASTANIER veuve de Mr Arnaud SABATIÉ, tutrice de droit « par la coutume de Paris suivant laquelle l'isle St Domingue se régit » de Pierre Zacharie Sabatié son fils de 16 ans, jusqu'à l'âge de 20 ans accomplis, constitue son procureur son fils aîné Pierre Sabatié, habitant de Toulouse, pour administrer les biens appartenant à Pierre Zacharie, soit le 1/5<sup>e</sup> des biens et hérité que Arnaud Sabatié a délaissés à Saint-Domingue, et les recueillir conjointement avec ses trois autres frères et sœur, faire inventaire (etc.)

Le 2 décembre de la même année 1773, Jean Pascal SERMET, bourgeois et habitant de Toulouse, paie à Antoine Carrel, maçon à Toulouse, ce qui lui est dû pour travaux faits dans la grange que les Sabatié lui ont vendue.

Le 19 janvier 1779 Pierre SABATIÉ, le fils aîné, précise que son père est mort en mars ou avril 1773 et déclare que c'est par distraction et par erreur qu'il a cédé en son nom et celui de ses frères et sœur cohéritiers de leur grand-mère Marie MAGEN (14/06/1773, Me Cabissol, Toulouse) à Jean LAMARQUE 1000 livres en principal à se faire payer par François Durome, doreur à Toulouse, qui devait cette somme à demoiselle Magen (Me Forest 01/05/1750), alors que c'est en son nom propre qu'il devait le faire comme aîné des enfants mâles de son père Arnaud Sabatié.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28633, 09/08 et 02/12/1773, 3<sup>E</sup> 28639, 19/01/1779.

de *Claudie Dussert* : **Bertrand FONVIELLE décédé au Fort Saint Pierre ; VIANEY, MANIANAC**

Le 18 janvier 1774 Bertrand NEGRÉ, cordonnier à Toulouse rue Rigepels, paroisse Saint Étienne, comme seul héritier de son oncle maternel Bertrand FONVIELLE décédé ab intestat à la Ravine du Sable près le Fort Saint Pierre, donne procuration à Me Jacques CABOS, praticien habitant à Toulouse, pour se transporter à la Martinique, prendre connaissance de la succession, arrêter les comptes, etc. En échange il lui fait donation de la moitié des biens de la succession.

Le même jour Jacques CABOS, en reconnaissance des services de Jean Paschal SERMET, bourgeois de Toulouse, lui fait donation :

du quart des successions d'Étienne et Blaise VIANEY, frères, natifs de Toulouse, dont la moitié a été donnée audit sr Cabos par leur frère Étienne Vianey premier du nom (25/03/1771 Me Chaufrand Toulouse) ;

du quart de l'entière succession de Jean Joseph MANIANAC, natif de Toulouse, dont la moitié a été donnée audit sr Cabos par Jean Laurent Manianac, marchand chaussetier de Toulouse, son frère (18/01/1774 Me Corail) ;

du quart de l'entière succession de Bertrand FONVIELLE, natif d'Aussonne, diocèse de Toulouse, dont la moitié a été donnée audit sr Cabos par Bertrand Negré (18/01/1774 Me Corail) ;

comme leur appartenant de droit.

Le sieur Cabos se transportera en Amérique pour recueillir lesdites successions et fera passer en France au sr Sermet le quart desdites successions qu'il vient de lui donner.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28634, 18/01/1774

#### NDLR

Aucun de ces noms ne figure dans les tables des deux paroisses de Saint Pierre.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **CRAUFON LARIVIÈRE** in **Députés à la Constituante** :  
**LARCHEVESQUE THIBAUD** (p. 360)

Le 16 février 1833 (Me Louis Adrien Thionville), Pierre CRAUFON LARIVIÈRE, avocat avoué près le tribunal de première instance de Pointe à Pitre (x 21/01/1830 Suzanne Aglaé LARCHEVESQUE THIBAUD) donne procuration à son frère François, demeurant à Brive la Gaillarde, pour recueillir la succession de leur frère Jean Baptiste, imprimeur libraire dans la même ville.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **SORNET** in **DUTAU, familles de négociants de Guadeloupe et Martinique** (p. 6335)

Le 16 février 1833 (Me Louis Adrien Thionville), partage de la succession de Marie Ursule LACROIX, veuve en premières noces de Nicolas Louis Ignace SORNET et décédée épouse en secondes noces de Jean François Saturnin NAFERCHAU, propriétaire aux Abymes, entre :  
1 M. NAFERCHAU père, donataire d'une part d'enfant ;  
2 MM Pierre Étienne et Bernard Erembert NAFERCHAU fils, enfants du second lit, propriétaire demeurant aux Abymes ;  
3 dame Marie Louise SORNET enfant du premier lit épouse de Joseph DUTAU, du Moule.

de *Claudie Dussert* : **Acte de décès au Port de Paix en 1738 du sr SEMEZARD**

Dans un registre du notaire Corail à Toulouse est inséré un extrait de l'acte de décès au Port de Paix, le 8 août 1738, du Sr SEMEZARD, environ 30 ans « à ce qu'il paraissait » arrivé il y a quelques mois dans le vaisseau bordelais du Sr AGOUST. « Il était d'Agen ou du moins il y avait grande relation comme il m'a paru par quelques papiers trouvés dans son coffre ». Signé Daupluy, jésuite ; certifié conforme à l'original le 23/12/1740 par le père Félix Gamblon, carme et vicaire de la paroisse, comme le confirme Jean François Moreau de Beaulieu, lieutenant général de l'amirauté du lieu. Cet extrait est « remis en conséquence de l'acte du 29 décembre 1751 ». Pas d'autre information.  
Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28643

#### NDLR

En 1788 il y avait un Louis Semezard procureur à Agen (La maison d'Hébrard, par Bourrousse de Laffore, 1888, numérisé par Gallica et indexé par Geneanet). C'est donc bien un patronyme d'Agen ou sa région.

de *Claudie Dussert* : **Mathieu de NAJAC, du Cap**

Le 7 juin 1757 noble Mathieu de NAJAC cadet, officier dans les troupes de la marine en garnison au Fort Dauphin, de présent à Toulouse, fils mineur de + noble de Najac sieur de LABASTIDE et de + dame Madeleine de BATS de LAPLAIGNE, donne procuration à son oncle et tuteur noble Jean Antoine de NAJAC sieur de LUNEL, nommé à Auch, pour administrer tous ses biens en son absence.  
Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28646, 07/06/1757

#### NDLR

Le 22/04/1784 au Cap noble Mathieu marquis de NAJAC d'ELPY chevalier seigneur de LA PLAIGNE, chevalier de Saint Louis, habitant du canton d'Ennery à Marmelade, fils majeur de (voir ci-dessus), né à Cahuzac diocèse d'Auch, épouse Catherine Françoise FOUÉSON, native de Paris, domiciliée de droit au Port de Paix et de fait au Cap, fille mineure de + messire Louis Fouéson ancien garde du corps du roi, et + dame Catherine de SAINT ANDRÉ (tuteur François Fouéson, habitant du Port de Paix). Au moins une fille, Jeanne Marie Catherine François o 10 b 23/02/1787 Le Cap ; p sr François Fouéson, chevalier de Saint Louis, oncle paternel (sic !) ; m dame Marie Jeanne Herrere Papillon (et une signature Herrere Fouéson).

de *Claudie Dussert* : **M. de SENTIS pour Mrs de FAUBEAU et DASTUGUE, du Cap**

Le 15 décembre 1760, noble Jean Pierre de SENTIS, habitant de Toulouse rue Bourbonne paroisse Saint Étienne, dit avoir été choisi en juin, juillet et août pour arbitre par noble Jean Anne Bernard de FAUBEAU de MALET et le sr DASTUGUE pour régler certains articles du compte de gestion sur les biens et habitations dudit sr FAUBEAU de MALET. La contestation portait sur l'exécution d'une sentence du juge du Cap du 14/11/1750, que Dastugue avait poursuivi pour se faire adjuger une somme de 7 800 livres pour logement, nourriture et entretien pendant un an, outre ses appointements ordinaires de 6 000 livres par an, et 27 200 livres pour 4 autres années à raison de 6 800 livres par an, et enfin 6 000 livres pour deux autres années (3 000 chacune) pour logement, nourriture et entretien, soit en tout 41 000 livres pour 7 ans. Faubeau prétendait au contraire ne pas devoir payer cette somme parce que dans la police du 9 juillet 1748 entre lui et le sr Dastugue pour sa gestion il n'avait promis que 6 000 livres pour ses appointements, sur quoi il était bien entendu que Dastugue devait s'entretenir ; pas de convention particulière sur ce point. En outre la sentence du Cap n'avait pas été assignée au sr de Faubeau en son domicile en France et il n'avait pas eu connaissance des poursuites contre

lui. Les parties s'en sont remises au sr de Sentis, pouvoir verbal par le sr de Faubeau alors à Toulouse, et écrit par le sr Dastugue le 14 juin (copie jointe de sa lettre datée du 14/06/1760 à Galan : est resté 5 ans et demi dans le pays sans avoir pu être mis en possession des biens du sr de Faubeau ni être payé de ses appointements, ce qui l'a obligé à vivre d'emprunts ; a sacrifié sa vie et sa famille sans rétribution ; envoie ses comptes ; remercie des « peines et bontés » que de Sentis a pour son fils ; envoie ses respects à la fille de M. de Sentis et signe Dastugue Gourdon). Après avoir examiné les comptes, M. de Sentis décide que la somme de 6 000 livres par an que le sr de Faubeau doit payer au sr Dastugue en exécution de la police doit être augmentée de 2 000 livres par an parce que « le sr Dastugue a été privé des douceurs et petits avantages que l'on trouve et dont on profite ayant sa résidence dans une habitation ». Cette décision a été acceptée verbalement par Faubeau et annoncée à Dastugue par lettre du 5 juillet ; il l'a acceptée par réponse du 24 août, elle aussi transcrite (« vous avez été témoin de l'état de la place quand on me l'a remise, dépourvue généralement de tout, soit bestiaux, sucrerie, cabrouets et un moulin entièrement ruiné »).

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28646, 15/12/1760

#### NDLR

Jean Anne Bernard FAUBEAU de MALET, avocat à Toulouse, avait épousé en 1746 Marie Anne Élisabeth LELONG, par laquelle il était propriétaire à Saint-Domingue. Il était originaire de Galan (Hautes-Pyrénées, 65) et c'est donc à Galan qu'il avait recruté en 1748 Dastugue, qui reviendra dans la même ville après sa gestion, pour administrer l'habitation de sa femme, à l'abandon et revendiquée par les parents de celle-ci (voir : Pierre LELONG, flibustier de La Tortue (p. 96-97) et Les héritières (p. 664- 665 et compléments p. 2133, 2180, **2357**, 3589, 6121).

Le sr Dominique DASTUGUE GOURDON est parti pour Le Cap de Bordeaux, « pour affaires » le 03/08/1748 ; natif de Galan au diocèse d'Auch il avait alors 45 ans et portait perruque (AD 33, 6 B 50) ; il est décédé avant 1764 (GHC p. 2357).

#### de *Claudie Dussert* : **AURIOL négociant décédé au Cap**

Le 5 mars 1761 Guillaume EMBRY (signe ENBRYW), négociant à Toulouse, instruit du décès de M. AURIOL, négociant au Cap Français, son procureur (Me Courmes, Marseille, mai 1760), donne procuration à François DRUILHET, négociant à Marseille, qui est passé au Cap le remplacer, et à défaut à M. Jean Baptiste TINEL, négociant au Cap, ou encore à défaut à M. DUTILH, avocat au Cap, pour retirer des héritiers dudit feu Auriol la somme de 6 760 livres en espèces et 417 livres en un compte sur M. de GRAND PRED, soit en tout 7 177 livres que feu Auriol, en vertu de sa procuration, a retiré de M. Dominique MELLA, négociant au Cap pour 1/16<sup>e</sup> d'intérêt que le constituant avait dans le corps et la cargaison du pinque La Notre Dame de Bon Secours, capitaine Balthazard Brivier, de Marseille, comme cessionnaire de Mrs DUCLOS, BELLAUCQ et Compagnie, de Marseille, auxquels ces intérêts appartenaient avant la dite cession, ou retirer les cafés que le dit sieur Auriol a dû acheter au profit du constituant au moyen de ladite somme de 6 760 livres, et aussi retirer ledit compte de M. de Grand Pred pour ladite somme de 417 livres ; le tout justifié par trois lettres des 6 juillet, 25 et 27 août derniers écrites par le sr Auriol au constituant, et la copie certifiée du sr Auriol le 25 août du compte par lui réglé avec ledit sr Mella le 1<sup>er</sup> juillet 1759. Par sa dernière lettre le sr Auriol marquait au constituant qu'il avait pour lui en magasin au Cap 22 boucauts de café et autres marchandises.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28647, 05/03/1761

#### NDLR

Le pinque est un trois-mâts provençal. Sur les sieurs Duclos, Bellaucq et Compagnie et les 1/16<sup>e</sup> de la Notre Dame de Bon secours, voir la « Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence », par Me Denisart, tome 5 p. 374.

#### de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste PLANTE à Léogane**

Dans un registre de 1769 de Me Corail à Toulouse est inséré un acte daté de Me Beye, de Léogane, résidant au Port au Prince, daté du 10 juillet 1751. C'est la procuration donnée par Jean Baptiste PLANTE dit LANGUEDOC, natif de Toulouse, paroisse Saint Étienne, demeurant au quartier du Cul de Sac, à sa mère Jeanne DELRIEU veuve de Jean Plante, menuisier, et demeurant à Toulouse même paroisse, pour recueillir toute succession, faire toute poursuite, procéder à tout partage de ce qui pourra lui échoir, etc. Acte rédigé en présence d'Henri Latoison, habitant à La Boule, et Pierre Pillorge, tous deux du quartier du Cul de Sac.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28648

#### de *Claudie Dussert* : **Procuration Louis LALANNE**

Dans un registre de 1770 de Me Corail à Toulouse est inséré un acte de Me Lacaze au Cap, daté du 23 octobre 1769, portant procuration par Louis LALANNE, marchand chapelier du Cap, y demeurant rue de Conflans, agissant comme héritier pour 1/5<sup>e</sup> de feu sieur Jean Baptiste Lalanne, son père, de Toulouse, au sieur Michel Dieulafoi, greffier à Toulouse, pour se faire payer du sieur Mazucq, vitrier à Toulouse, 300 livres qui lui

reviennent pour solde de ses droits sur l'acquisition que ledit sr Mazucq a faite d'une maison à Toulouse dépendante de l'hérédité ou succession dudit feu Jean Baptiste Lalanne.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28649

de *Claudie Dussert* : **Une marchande de mode de Toulouse et DESHOMMES, négociant au Cap**

Le 20 février 1768 dlle Suzanne Rousseau, marchande de mode demeurant rue Boulbonne à Toulouse, paroisse Saint Étienne, établit une procuration en blanc pour se faire rendre compte par les héritiers de Mr DESHOMMES, négociant au Cap Français, ou par M. TURIN de BEAUVOISIN, aussi négociant au Cap, son exécuteur testamentaire, de « deux caissons remplis de marchandises de mode en point de perruque de Toulouse » qu'elle lui a fait passer en novembre 1766 pour être vendues pour son compte, avec facture, retirer les marchandises invendues et recevoir le paiement des autres.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5653, 20/02/1768

de *Claudie Dussert* : **demoiselle LAVERE, du Cap, et ses mère et sœur à Toulouse**

Le 27 janvier 1772, demoiselle Marie Elisabeth LAVERE, marchande, demeurant rue Conflans paroisse Notre Dame de l'Assomption du Cap y établit une procuration chez Me Laroque, à sa mère Marianne LARTIGUE, veuve de Pierre Lavere pour l'acte qui suit.

Le 26 janvier 1774 demoiselle Marie Anne LARTIGUE, veuve de Pierre LAVERE marchand habitant à Toulouse, procédant de son chef et au nom de sa fille demoiselle Marie Elisabeth Lavere, marchande, habitante du Cap (procuration le 25/01/1772, Me Larroque au Cap), et demoiselle Marguerite Lavere épouse de Mr Lebé, licencié ès droit, habitante de Toulouse, consentent à la cession du principal de 2000 livres par la dite demoiselle Lartigue au profit de la demoiselle Silvie Mignard veuve Fourtanier (Me Mauras, 01/01/1773) et en conséquence que le sieur Jean Bertrand Terreing, maître pâtissier de Toulouse, débiteur de la dite somme pour reste du prix de la vente à lui d'une maison à Toulouse par les demoiselles comparantes et les autres sœurs de ladite demoiselle Lavere (Me Entraigues, Toulouse, 25/02/1768), se libère de payer cette somme.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15265, 25/01/1772 et 3<sup>E</sup> 5657, 26/01/1774

#### NDLR

Marie Lavere s'était embarquée à Bordeaux pour Le Cap le 27/03/1770 ; native de Toulouse, âge non précisé (AD 33, 6 B 53).

de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste Thérèse LASSERRE part pour Saint Vincent et se retrouve à la Grenade**

Le 20 mai 1775 le sieur Pierre LASSERRE, négociant et marchand tapissier de Toulouse, demeurant rue de la Pomme, la paroisse Saint Étienne, à la veille de faire passer son fils Jean Baptiste Thérèse LASSERRE (né même paroisse de lui et feu Catherine NOGÈS) dans l'isle Saint Vincent et ne pouvant veiller lui-même sur lui et sa bonne conduite donne procuration à (en blanc) pour le faire et le placer pour son avancement partout où il l'avisera, recevoir les appointements qu'il pourra gagner, les employer à son entretien, le corriger si nécessaire, s'il le juge à propos l'établir en mariage, l'émanciper (etc.)

Six ans plus tard, le 22 septembre 1781, devant Mes Loreilhe et Gautier à la Grenade, Jean Baptiste LASSERRE, demeurant à la Grenade quartier du Fort Royal, natif de Toulouse paroisse Saint Étienne, fils de Pierre, marchand tapissier, et Catherine Nogès, décédés, donne pouvoir à Jean Flaugergue fils aîné et Compagnie, négociants demeurant à Bordeaux rue du Moulin paroisse Sainte Croix, afin de recevoir ce qui lui appartiendra dans les successions de ses père et mère. Ce pouvoir, déposé chez Mes Hazera et Rauzans, notaires à Bordeaux, et transmis le 15 juin 1782 aux sieurs F. Mugniat et N. Poussineau, négociants à Toulouse, est inséré dans un registre du même notaire Mauras à Toulouse.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5658, 20/05/1775 et 3<sup>E</sup> 5675

#### NDLR

Voir GHC nouvelle série 14 p. 25 (92-12 d'AQUIN) : en 1790 maison de plaisance de sr Lasserre marchand tapissier, paroisse Saint Nicolas.

de *Claudie Dussert* : **Vital de CEZEAU décédé aux Gonaïves**

Le 27 mai 1776 Messire Bertrand de Cezeau, chevalier de Saint Louis, capitaine au régiment d'Angoumois, actuellement en détachement dans le Lauraguais, de présent à Toulouse, procédant en qualité de cohéritier de M. Vital de CEZEAU son frère, décédé au quartier des Gonaïves, Saint Domingue, fait son procureur M. GAUDÉ, négociant au Port au Prince, pour lui et conjointement avec les procureurs constitués de Mr Me Jean Baptiste Cezeau, juge royal de Montréal en Condomois, Mr Me François de Cezeau, prêtre curé de Corronsac, et dlle Louise de Cezeau, ses frères et sœur, autres cohéritiers, pour recueillir la succession (etc.).

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5659, 27/05/1776

NDLR

Voir GHC 161, juillet 2003, 90-114 : Joseph GAUDÉ (le procureur) était beau-frère de Madeleine CEZEAU (x Jean François Gaudé), de la paroisse de Luzan (Montréal du Gers) ; GHC 222, février 2009, p. 5784-85 : Vital CEZEAU, habitant des Gonaïves, était un des témoins de la rédaction du testament de Jean Clavelle le 20/04/1766 et son exécuteur testamentaire.

Vital CEZEAU était mort sur son habitation des Gonaïves le 13 février 1776 : natif de Montreal diocèse d'Auch, environ 49 ans.

de *Claudie Dussert* : **Deux frères CAYRE (CAYRÉ) à Saint-Domingue et leur famille à Toulouse**

Le 7 juin 1788 comparaissent devant Me Mauras, notaire à Toulouse, dame Guillaumette BERDOULAT veuve du sr Germain CAYRÉ (dans le texte et les signatures, le nom est écrit avec ou sans accent), négociant, et usufruitière de sa succession, procédant de son chef et comme fondée de la procuration de **Jacques CAYRE** son fils résidant actuellement à Saint-Domingue (30/05/1775, Me Entraigues, Toulouse), Me Jean Pierre Elisabeth Cayre, prêtre, le sieur Cayre, avocat au parlement, dame Marie Rose Thérèse Cayre épouse de Me Pierre Paul Bertrand Richard, procureur au bureau des finances de la généralité, celui-ci comme fondé de la procuration de **Guillaume Jean François Cayré**, résidant à Saint-Domingue (28/03/1783 Me Arnaud, Toulouse, « à la veille de partir pou les isles », procuration déposé chez Me Mauras), et demoiselle Pétronille Marguerite Cayre, tous habitant à Toulouse, et encore au nom de dame Domenge Guillaumette Cayre épouse du Sr Pomaret, bourgeois, tous solidairement, d'une part ; et Me Jean Pelleport, avocat au parlement habitant de Toulouse, d'autre part.

Les parties disent que par acte du 06/03/1766 (Me Bussac, Toulouse), le sr Pelleport a acquis du sieur Dominique Cayre, bourgeois habitant de Toulouse, la métairie de Laugel à Pibrac, pour 6 000 livres. Le dit feu Germain Cayre, donataire du dit sr Dominique Cayre, s'est opposé à la vente, d'où sentence arbitrale, inventaire de la métairie par des experts. Les parties jugent qu'il est plus avantageux de s'arranger à l'amiable. Détail donné dont les droits de reprises de dlle Antoinette Charlotte Pelleport fille dudit Me Pelleport, comme héritière de la dame Laporte veuve du sr Dominique Cayre, et ceux des frères et sœurs Cayre contre ladite demoiselle Pelleport pour ce que la dame sa tante pouvait avoir perçu de l'hérédité dudit feu Dominique Cayre auquel ses enfants ont succédé de droit et par la répudiation de sa succession par ladite dame Laporte et par celle faite par ledit feu Germain Cayre leur père. Long détail suit.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15266, 28/03/1783 et 3<sup>E</sup> 5662, 07/06/1788

NDLR

Embarquements à Bordeaux pour Saint-Domingue (Amirauté, 6 B) :

16/09/1772 Guillaume Cayre (signe Caÿré), de Toulouse, 23 ans (6 B 54)

27/06/1775 Jacques Cayre, de Toulouse, 28 ans, pour le Cap (6 B 55)

10/04/1783 Guillaume Jean François Xavier Cayre (signe G. Cayré), bourgeois de Toulouse, 28 ans (6 B 57)

de *Claudie Dussert* : **Messire de WALINGFORD, lieutenant des grenadiers de Saint-Domingue**

Le 12 mai 1783 Mr Me Joseph Pons, prêtre docteur en théologie curé de la paroisse Saint Michel de Toulouse, procédant comme cohéritier de son père Jean Pons, négociant à Toulouse, vend à messire Etienne Joseph Alexis Richard de WALINGFORD

de WALINGFORD, 31, commissaire du roi, lieutenant des grenadiers de Saint-Domingue, actuellement habitant à Toulouse, le domaine appelé Bellevue qu'il possède entre Deyme et Corronsac (terres labourables, prés, vignes, bois, bâtiments, tous les bestiaux et mobilier, etc.), pour 48 000 livres, dont il a payé 10 000 livres des deniers venant de la dot de la dame de Walingford son épouse (Anne Catherine Rondeau veuve Montas).

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15259, 12/05/1783

NDLR

Anne Catherine RONDEAU épouse du chevalier de WALINGFORD, originaire de la Petite Rivière, âgée de 48 ans, part de Bordeaux pour le Port au Prince le 02/07/1784 (AD 33, 6 B 57) ou le 19/08/1784 (F/5b).

Dossier E 390 Etienne Joseph Alexis Richard de WALINGFORD, lieutenant des grenadiers de Saint-Domingue (1779/1791). Gros dossier (vues 46-104). 55 ans en 1785. Parti pour Saint-Domingue en 1771 ; passé en France à Toulouse en 1782 à la suite d'un accident qui l'a rendu invalide ; son épouse repasse à Saint-Domingue ; plusieurs prolongations de congé ; est toujours à Toulouse en 1791. Des mémoires, sur ses découvertes, dont les bienfaits de diverses plantes de Saint-Domingue.

En 1790 il présentait plusieurs mémoires à la Société d'agriculture, entre autres pour l'alignement des chemins (PV des comités d'agriculture et de commerce de, la Constituante, la Législative et la Convention, volume 1, Gerbaux, 1857-1925).

de *Claudie Dussert* : **Joseph Raymond VIDAL part pour Saint-Domingue**

Le 13 juin 1784, Joseph Raymond VIDAL, commis marchand habitant Toulouse, « à la veille de faire un voyage dans les isles », constitue son procureur Michel Vidal son frère, négociant à Toulouse, pour administrer ses biens et affaires en son absence.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15260, 13/06/1784

NDLR

Le 18 juin 1784 Joseph Raymond Vidal, 27 ans, de Toulouse, négociant, s'embarque à Bordeaux pour Les Cayes (AD 33, 6 B 57). Un Joseph Vidal s'était embarqué à Bordeaux à 22 ans le 27/06/1776, pour affaires, mais pour la Martinique et sa signature n'est pas la même, beaucoup plus affirmée (6 B 55).

de *Claudie Dussert* : **Contrat de mariage de Jean Baptiste LAUTIER, né quartier des Nippes**

Le 17 juillet 1784 le sieur Jean Baptiste LAUTIER, bourgeois, né au quartier des Nippes, isle St. Domingue, habitant à Toulouse depuis bien des années, fauxbourg et paroisse St Etienne, fils de + Jean Baptiste, bourgeois, et dame Madeleine VIARD, habitante de la même paroisse, d'une part, et dlle Elisabeth FAJOU, née à Millau en Rouergue, habitante à Toulouse paroisse de la Dalbade, fille mineure de + Pierre, négociant, et dame Jeanne LAURET, de Millau, avec le consentement de sa mère et de Pierre Fajou son frère aîné, négociant à Millau, représentés par Mr Jacques Fajou, chef de bureau en l'administration provinciale, habitant à Villefranche du Rouergue (procurations du 10/07, Me Lafont à Millau), d'autre part, arrêtent les conventions civiles de leur mariage.

Lui a deux sœurs non mariées ; elle une tante, Elisabeth Fajou (legs de mille livres). Aucune mention de biens à Saint-Domingue.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15260, 17/07/1784

NDLR

La paroisse des Nippes, dans la Partie du Sud, créée vers 1675, supprimée en 1720, a été remplacée par celles de l'Anse à Veau (registres de 1764 à 1790) et du Petit Trou (registres de 1742 à 1794) ; mais les registres de ces deux paroisses ne sont pas en ligne sur le site des ANOM.

de *Claudie Dussert* : **Charles Salvy ASTRUC de Saint-Domingue**

Le 23 mai 1786 le sr Guillaume Boudet, bourgeois, habitant de la ville d'Albi, vend à Charles Salvy ASTRUC surnommé Martin le fils, gérant d'une habitation dite de Rivière, demeurant quartier du Fort Dauphin paroisse Saint Joseph, et ci-devant du Quartier Morin, paroisse Saint Louis, dépendant du Cap Français, absent, représenté par Antoine Viala, négociant, de la ville d'Albi, son procureur (11/04/1785 Me Père, Fort Dauphin), le domaine de Sabatayrenc, que le sr Boudet possède dans les paroisses de Terssac et de Marssac, marquisat de Florentin au diocèse d'Albi (terres labourables, prés, vignes, bois, bâtiments, deux moulins, la vaisselle vinaire et la récolte excroissante sur le dit bien la présente année), pour 47 000 livres, sur lesquelles il délègue à payer des sommes à deux créanciers. Garantie du sr Martin le père, présent.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15262, 23/05/1786

NDLR

On peut trouver sur le Net des photos du château de Sabatayrenc et de son pigeonnier à Marssac sur Tarn. Un François ASTRUC, d'Albi, est parti à 28 ans de Bordeaux pour Le Cap le 22/06/1764.

de *Claudie Dussert* : **BESSAIGNET du Petit Goave et sa famille à Toulouse**

Le 13 nivôse IX (05/01/1801) à Toulouse le citoyen Bernard Germain Dominique Rose BESSAIGNET, « propriétaire domicilié au Petit Goave en Amérique », de présent à Toulouse, vend à sa sœur Marie Anne Apollonie sa sœur aînée, épouse de Pierre MARSEILLAN, habitant à Toulouse, le 1/5<sup>e</sup> lui appartenant sur une maison, jardin, vignes dans le gardiage de Toulouse, quartier de la Tourrasse, de 5 arpents environ, borné au levant du chemin de service, au midi de la vigne de Toulouse, au couchant du chemin de Toulouse à Cugneaux, avec le 1/5<sup>e</sup> des cuves, vaisselle vinaire et autre mobilier désigné dans l'acte d'acquisition que la dite dame Marseillan fit de Marie Paschal Bessaignet sa sœur femme Fornolly (08/09/1792, Me Gilabert), le possédant comme co-héritier pour 1/5<sup>e</sup> de Delphine Saussé sa mère. Prix 2000 francs à payer en numéraire métallique. Il signe « Bessaignet américain ».

Le mois précédent, 25 brumaire IX (16/12/1800) Pierre MARSEILLAN, propriétaire, procédant au nom de sa femme Marie Anne Apollonie BESSAIGNET, donnait quittance à son beau-frère Bernard Bessaignet cadet, habitant du Petit Goave, de 705 francs 11 sols 9 deniers (sic) en numéraire métallique, pour liquidation à l'amiable de ce que Bessaignet devait à sa sœur et à Marseillan (jugements des 16/02/1784, 17/08/1786 et 29/01/1789).

Le 5 pluviôse IX (25/01/1801) Marie Anne Apollonie Bessaignet épouse Marseillan transporte à son frère Bernard la somme de 2000 francs à se faire payer par le citoyen Lile, acquéreur de la ci-devant terre de

Samazan ayant appartenu à leur père, somme qu'il lui doit par jugement. Cette cession est faite moyennant pareille somme compensée avec 2000 francs que la dite Marseillan doit audit Bessaignet son frère pour la vente qu'il lui a consentie le 13 nivôse.

Enfin, le 10 pluviôse (30/01/1801) Bernard Bessaignet donne quittance au citoyen Dominique Rose LISLE dit SAMAZAN (signe LILLE), habitant audit Samazan, de 2000 francs, savoir 1500 francs en numéraire et 500 francs par compensation avec pareille somme pour le prix de la vente et cession que Lisle fait à Bessaignet des droits et actions saisis sur la tête de feu Alexis Bessaignet père et adjugés à Lisle le 13 fructidor VI (30/08/1798). Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15264, 25 brumaire, 13 nivôse, 5 et 10 pluviôse IX (16/12/1800, 03, 25 et 30/01/1801)

NDLR

Nous ne savons pas s'il y a une parenté, proche ou lointaine, avec Louis Hilarion BESSAIGNET, capitaine de dragons à la suite du bataillon du même Petit Goave, né à Nantes paroisse Sainte Croix et marié au Petit Goave le 22/07/1777 avec Marie Madeleine de LANOIX d'où au moins 5 enfants baptisés à Léogane ou au Petit-Goave entre 1778 et 1790 (CGHIA 52, note généalogique du colonel Arnaud). Louis Hilarion était parti de Nantes pour Saint Domingue à 23 ans le 31/03/1763.

de *Claudie Dussert* : **PINEL LAPALUN et son frère à la Martinique**

Le 24 vendémiaire an IV le citoyen Claude Amour Pierre PINEL LAPALUN, domicilié à Toulouse place Saint Georges, avec le consentement du citoyen Jean Guillaume DEFFEZ, son curateur, et en exécution de la délibération de ses parents et amis, la veille, devant le juge de paix de Toulouse, constitue son procureur Jean François Pinel Lapalun son frère aîné, à la Martinique, pour y régir ses biens et affaires et, « attendu que ledit constituant a besoin de ses revenus pour sa subsistance », il le charge de lui faire parvenir à mesure de la rentrée, à Philadelphie, tous lesdits revenus qu'il percevra ou a déjà perçus, « en marchandises ou autres effets les plus faciles à parvenir ».

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 15267, 24 vendémiaire IV (16/10/1795)

NDLR

Les deux frères étaient les seuls enfants de Jean Baptiste Auguste Adrien PINEL de LAPALUN et Jeanne Elisabeth FORGET, l'un et l'autre décédés, en 1785 et 1792. Leur père, né en 1711 à Capesterre de Guadeloupe, avait mortellement blessé M. Chevallier, conseiller au conseil supérieur, en 1736 ; il avait reçu des lettres de grâce deux ans plus tard mais avec interdiction de retourner en Guadeloupe et s'était marié et établi en Martinique. Claude Amour Pierre, né en 1777 et étudiant à Toulouse, ignorait lors de la rédaction de l'acte que son frère aîné, qui n'avait qu'un an de plus que lui, était mort le 14 juin 1795. En outre la Martinique était aux mains des Anglais. Le jeune Pinel Lapalun, qui avait été admis aux secours à Toulouse en pluviôse an III, comme d'autres jeunes des colonies en cours d'études (Recueil de documents sur l'assistance publique dans le district de Toulouse de 1789 à 1800, numérisé par Gallica et indexé par Geneanet ; AD 31, L 273), continuera à les recevoir mais nous ne savons pas ce qu'il devint par la suite. C'est peut-être lui qui, prénommé Claude Amand et dit âgé de 46 ans, né à la Martinique, s'embarque au Havre le 12/06/1818 pour Saint Pierre.

de *Claudie Dussert* : **DECOUS femme GUIBERT, du Dondon**

Le 20 brumaire IV (11/11/1795) Marie Catherine DECOUS épouse de Pierre André Guillaume Antoine GUIBERT, habitant ordinairement au quartier du Dondon, de présent à Toulouse, rue Saint Rome, procédant en vertu de la procuration générale de son mari (19/10/1784, Me Boissier au Cap Français), déposée chez Me Moré à Lavour (Tarn) le 26/10/1785, établit une procuration (en blanc) pour réclamer la succession de Françoise Latour Saint Paulet sa mère

Toulouse Me François Mauras, 3E 15267 20 brumaire IV (11/11/1795)

de *Claudie Dussert* : **Antoine FOURCADE, habitant au Port au Prince**

Le 18 février 1792 dlle Marie Burles, veuve de Jean Antoine Marchand, habitante de Toulouse, déclare que dlle Cécile MARCHAND sa fille épouse du sr Antoine FOURCADE, habitant au Port au Prince a porté dans la maison où habite la comparante divers meubles et objets (énumérés) qui lui avaient été remis par son beau-père le sieur Fourcade, consentant qu'elle les retire le cas échéant.

Toulouse Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5665 18/02/1792

\*\*\*\*\*

## RÉPONSES

Avis important :

Nous publions les réponses à d'anciennes questions mais il n'y aura plus de questions nouvelles.

Utilisez la Liste : <http://listes.u-picardie.fr/wws/info/ghcaraibe>.

Si certains échanges de la Liste nous semblent d'intérêt général, nous les reprendrons sur le site, en les mettant en forme et en complétant si nécessaire, et les annoncerons dans le bulletin trimestriel.

### **00-29 de MONS d'ORBIGNY (St-Domingue, Cuba, 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)**

(p 2872, 2812, 2788)

Voir sur mon site <http://www.litteratur.fr/> un arbre généalogique dans mon article récent « Civray-sur-Esves », (taper Civray dans le cadre de recherche).

*Pierre-Marie Danquigny*

NDLR

Voir aussi les index de GHC.

### **10-38 HUMBERT et DEMION (Guadeloupe, 19<sup>e</sup>)**

(p. 6586, 6470)

En page 6586 vous aviez indiqué ne pas connaître la date et le lieu de mariage célébré entre Marie Aline Eugénie ROCHE et Marie Henri Etienne HUMBERT.

Celui ci a été célébré le 7 janvier 1888 à Baie Mahaut.

*S. Offe*

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)